



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 11 février 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 5 février 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 11 février 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. GAUDION - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. LEFEVRE à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme BALOSSIER - Mme BONGIOVANNI à Mme LUDMANN - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

#### N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2021

**Madame le Maire et Monsieur GAUDUBOIS exposent :**

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juillet 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Le vote du budget primitif prévu le 25 mars prochain doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai maximum de deux mois. Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »*

Ce document, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre d'une part, de positionner la commune dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle. Et il doit d'autre part, exposer la situation financière de la ville, expliquer les orientations et choix qui seront portés par la Ville et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

La séquence budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui doit être guidée par des principes intangibles :

- l'annualité : le vote du budget autorisera l'exécutif à réaliser dépenses et recettes dans le cadre fixé par l'assemblée délibérante. Le Maire rendra compte, à l'occasion du vote du compte administratif, de ces réalisations budgétaires devant le conseil municipal.

- l'unité : la comptabilité du budget devra être retracée dans un document unique communicable à tous,
- la spécialité : le montant et la nature des opérations autorisées par le budget devront être conformes aux règles comptables
- l'universalité : les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses sans possibilité de compensation entre les deux afin de garantir une parfaite lisibilité entre dépenses et recettes ; le produit des impôts et les recettes des usagers doivent servir à financer toute dépense d'intérêt général et ne peuvent être affecté à une dépense déterminée.
- la sincérité : à la différence des autres principes juridiques consacrés ci-avant, ce principe ne souffre d'aucune exception, il implique pour chaque acte budgétaire et comptable l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières communiquées.

Le budget primitif 2021 s'inscrit évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes, il sera par ailleurs guidé par les orientations développées ci-après.

## Sommaire du Rapport d'Orientation Budgétaire

<b>1.</b>	<b>Contexte Économique .....</b>	<b>3</b>
1.1.	Une nouvelle année mêlée d'incertitudes sanitaires et d'un contexte économique contraint .....	3
1.2.	Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2021 concernant les collectivités locales .....	4
1.2.1.	Les concours financiers de l'État : Fixation pour 2021 de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations .....	4
1.2.2.	Taxe d'habitation : 2021 un premier pas majeur vers la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales .....	4
1.2.3.	Réduction des valeurs locatives des locaux industriels assujettis à la taxe sur le foncier bâti .....	5
1.2.4.	La réforme de la taxation sur la consommation finale d'électricité .....	5
<b>2.</b>	<b>Situation Budgétaire de la Commune .....</b>	<b>6</b>
2.1.	Recettes de fonctionnement .....	6
2.1.1.	Dotations .....	6
2.1.2.	Fiscalité locale .....	8
2.1.3.	Autres recettes.....	10
2.2.	Dépenses de fonctionnement .....	12
2.2.1.	Frais de personnel .....	13
2.2.2.	Charges à caractère général .....	15
2.2.3.	Focus sur l'énergie .....	15
2.3.	Impact budgétaire de la crise.....	16
2.4.	Capacité d'autofinancement.....	17
2.5.	Réalisation des investissements .....	18
2.5.1.	Dépenses d'investissement .....	18
2.5.2.	Cessions .....	18
2.5.3.	Subventions .....	18
2.6.	Situation de la dette .....	18
<b>3.</b>	<b>Orientations de la Commune .....</b>	<b>22</b>
3.1.	Hypothèses de construction du budget.....	22
3.2.	Principaux projets et actions pour l'année 2021 .....	22
3.3.	Programme pluriannuel des investissements .....	33
<b>4.</b>	<b>Budgets Annexes.....</b>	<b>35</b>
4.1.	Eau.....	35
4.2.	Assainissement.....	36
4.3.	ZAC de l'ÉcoQuartier .....	37

# 1. CONTEXTE ECONOMIQUE

## 1.1. Une nouvelle année mêlée d'incertitude sanitaire et d'un contexte économique contraint.

2020 fut une année exceptionnelle, marquée à la fois par le renouvellement des équipes municipales et communautaires dans un contexte sanitaire et économique incertain, tendu et contraint.

Le monde a connu cette dernière année une crise sanitaire globale, d'abord limitée en Chine, puis qui s'est développée très rapidement dans le monde entier. Ce choc a conduit l'ensemble des Etats à prendre des mesures de protection, le plus souvent en recourant à des politiques de confinement.

Ces mesures de protection prises à travers le monde ont conduit à une crise économique majeure qualifiée « de pire récession depuis la seconde guerre mondiale ». Les décisions étatiques et des banques centrales tendaient jusqu'alors à limiter les impacts économiques sans toutefois empêcher une hausse du chômage ou des faillites.

Les décisions gouvernementales sur les politiques monétaires, les injections de liquidité et les conditions financières facilitées des banques centrales ont concouru à réduire la chute de la croissance économique. L'une des conséquences de ces politiques interventionnistes conduit de fait à une dégradation significative des ratios portant sur la dette et l'activité. Du côté des Etats, les différentes mesures de restriction (fermetures administratives, confinement, couvre-feux) ont conduit à mettre en œuvre des formes d'aides différenciées pour soutenir l'activité (chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, plans de soutien, plans de relance). Les premiers confinements ont pour leur part provoqué des coups d'arrêts brutaux dans un grand nombre de secteurs, la seconde vague de confinement a également eu des impacts sur l'activité économique mais moindre par rapport à la première vague (mesures de protection moins strictes).

L'ensemble de ces facteurs a contribué à une dégradation importante à la fois de la croissance, mais aussi de la dette et du déficit. Le PIB devrait reculer de 11,2 % en 2020 mais un regain de croissance de 6 % semble néanmoins attendu pour 2021 au vu des prévisions économiques annoncées. Ce rebond dépendra de toute évidence de l'évolution de la pandémie, tout comme de notre capacité à la contenir. D'après les dernières estimations de la Banque de France, la croissance a reculé de 7 % en 2020 dans la zone euro.

Les différentes politiques de relance engagées par le gouvernement au cours de l'année 2020 ont contribué à soutenir l'activité économique par un recours massif à la dette. Par conséquent la trajectoire du déficit des finances publiques devrait continuer à se dégrader : elle atteindrait 11,3 % en 2020 alors qu'elle était encore estimée à 10,2 % à l'automne. L'effondrement de l'économie en 2020 a évidemment remis en cause totalement la perspective d'une résorption à moyen terme du déficit français telle qu'elle était visée jusqu'alors.

En France, la dette publique s'est accrue en 2020, le taux d'endettement a franchi le cap des 119,8 % du PIB (ratio d'endettement au sens de Maastricht) et devrait atteindre 122,4 % du PIB en 2021. Ainsi, l'endettement de l'Etat, historiquement difficile à contrôler comme le montrent les évolutions passées, augmente de plus de 20 points sous l'effet de la Covid-19. L'objectif d'une décruce de 2,5 points en trois ans de la dette publique (Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022) a été balayé par la mise en œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros, ainsi que par des niveaux de recettes fiscales conséquemment plus faibles que prévu en 2020.

Le contexte sanitaire et économique a ainsi engendré une hausse notable des dépenses publiques. De fait, elles ont augmenté de 6,3 % en 2020, faisant suite à une hausse de 1,3 % en 2019. Ce sont les dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale qui ont été particulièrement mobilisées, puisque les dépenses publiques locales ont quant à elles diminué de 0,3 % en 2020.

Dans le cadre de plusieurs Lois de Finances rectificatives, traduisant le plan de relance, le gouvernement a successivement pris des mesures pour tenter de faire face à la situation et limiter les impacts de la crise sanitaire. Plusieurs dispositifs ont notamment été mis en œuvre pour assouplir à la fois le calendrier budgétaire des collectivités territoriales et permettre à celles-ci de soutenir elles aussi l'activité économique.

Ces dernières ont dû, et vont encore, faire face à la baisse de nombreuses recettes (produits des services et du domaine, recettes fiscales et d'exonération offertes par les élus, Versement Mobilités) ainsi qu'à des surcroûts de dépenses (adaptation des services publics, protection de la population, augmentation des dépenses sociales). Outre les possibilités de report des dates de vote du cycle financier (ROB, BP, CA, taux de fiscalité...), la Loi de Finances Rectificative de 2020, promulguée le 30 juillet 2020, a par ailleurs créé une garantie de limitation de la perte de ressources des collectivités.

Au vu des modalités de calcul de cette garantie (différence entre les produits moyens constatés entre 2017 et 2019 et les produits perçus en 2020), celle-ci ne permettra pas à la Ville de Senlis d'y émarger. En effet, les produits de la Ville étant essentiellement des produits fiscaux, les ressources globales prises en compte pour ce calcul ont augmenté de 0,5 M€ (13,5 M€ en moyenne pour la période 2017-2019 et 13,8 M€ pour l'année 2020).

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan de relance de l'économie française de 100 Mds d'€, il s'appuie sur un ensemble de leviers d'intervention : 20 Mds d'€ de baisse d'impôt de production, 78 Mds d'€ d'aides directes pour financer des autorisations d'engagement et la mise en place d'un programme d'investissement d'avenir, 2 Mds d'€ de garanties de l'Etat. Les mesures détaillées par le Gouvernement s'articulent autour de l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. L'impact macro-économique du plan de relance est évalué à 1,5 point de PIB

## 1.2. Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2021 concernant les collectivités locales

### 1.2.1. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : FIXATION POUR 2021 DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET DES AUTRES DOTATIONS

Le montant des concours financiers pour 2021 sera de 51.9 Mds d'€. Cette enveloppe, en lien avec les problématiques liées à la crise sanitaire, a augmenté de 5,7 % par rapport à 2020.

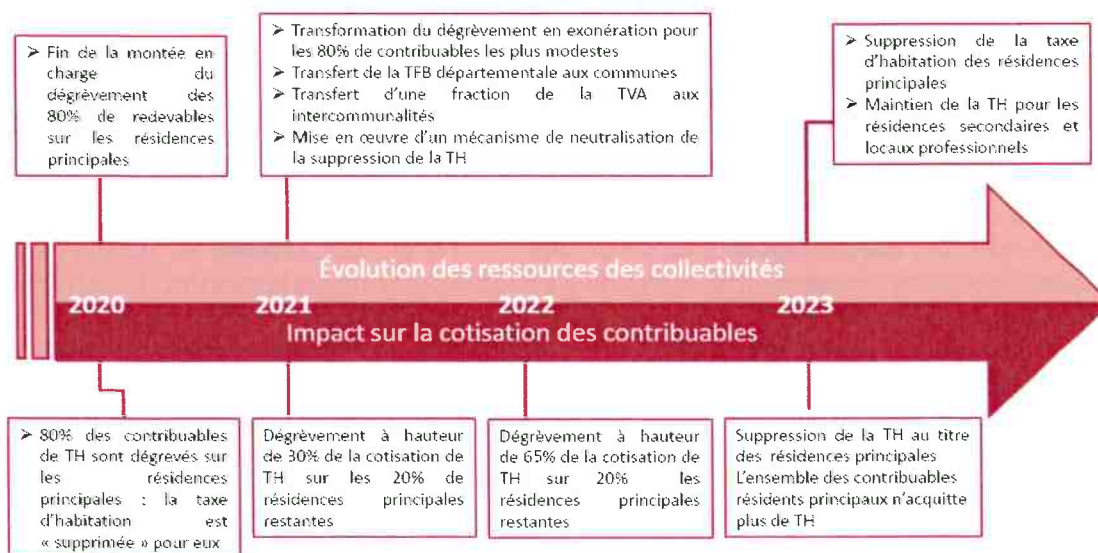
Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation du bloc communal sont supprimées en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Elles sont intégrées à compter de 2021 dans le produit de taxe d'habitation à remplacer par la taxe sur le foncier bâti départementale récupérée.

#### La dotation globale de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) inscrite par la Loi de Finances pour 2021 est de 26,76 Mds d'€, enveloppe légèrement en baisse par rapport à 2020 (26,85 Mds d'€). Seules la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) voient leur montant augmenter. Dès lors, pour compenser ces hausses, la dotation forfaitaire et les autres péréquations diminueront encore davantage.

### 1.2.2. TAXE D'HABITATION : 2021 UN PREMIER PAS MAJEUR VERS LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

#### 2020-2023: LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES



## Réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

La Loi de Finances pour 2018 avait entériné la mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des français sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour 80 % des contribuables de manière progressive pour arriver à 100 % en 2020. Les derniers 20 % continueront à régler la taxe d'habitation jusqu'en 2022. A compter de 2023 l'ensemble des contribuables résidents principaux n'acquitteront plus de taxe d'habitation. Ce produit de TH en 2021 et 2022 sera perçu directement par l'Etat.

### Quels effets de la réforme sur les communes ?

A compter de 2021, les communes ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour autant ce produit sera remplacé par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements vers le bloc communal. Le législateur a prévu un mécanisme qui viendra neutraliser totalement les impacts de cette réforme au travers d'un coefficient correcteur. Ce coefficient correcteur évoluera chaque année de façon à toujours permettre à la collectivité de bénéficier à plein de l'évolution des bases de fiscalité liées à la dynamique résidentielle. Pour les communes, il n'y aura donc ni gagnants, ni perdants après cette réforme.

## 1.2.3. REDUCTION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX INDUSTRIELS ASSUJETTIS A LA TAXE SUR LE FONCIER BATI

### Ventilation de la réduction des impôts de production :

Globalement, la Loi de finances a réduit de 10,5 Mds d'€ les impôts locaux payés par les entreprises (CVAE, CFE et TFB). Ces baisses impacteront donc les intercommunalités à fiscalité propre (CVAE et CFE), ainsi que les communes (TFB des entreprises industrielles). Globalement, la modification de la méthode de calcul de la valeur locative des établissements industriels va induire une réduction de 50 % de celle-ci pour l'ensemble des collectivités. L'impact de cette réduction des valeurs locatives sera au final assez neutre. En effet :

- d'une part la perte de la moitié des bases sera corrigée via une compensation à l'identique versée par l'Etat qui prendra forme de produit fiscal,
- d'autre part le produit issu de la variation à la hausse ou à la baisse des bases continuera à être perçu par les collectivités dans sa totalité.

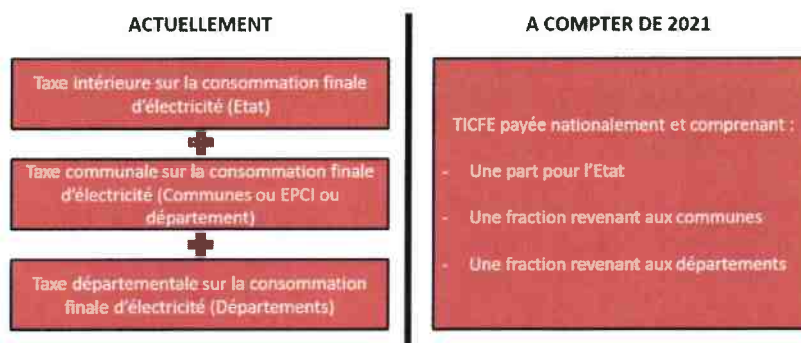
C'est seulement en cas de modification du taux de TFB décidée par les collectivités que la variation de produit liée ne s'appliquera pas sur les bases exonérées. Aucune évolution du taux de TFB n'étant envisagée, cette réforme n'impactera pas la commune de Senlis.

## 1.2.4. LA RÉFORME DE LA TAXATION SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

L'article 54 de la Loi de finances pour 2021 apporte des modifications quant à la taxation de l'électricité. Cet article crée un seul impôt national : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) qui remplacera la TICFE (Etat), la TCCFE (communes/EPCI) et la TDCFE (départements) à compter de 2021. L'impôt sera désormais perçu par l'Etat et reversé aux communes, déduction faite de frais de gestion.

L'objectif poursuivi par l'Etat est notamment de pouvoir disposer d'une meilleure visibilité sur l'évolution de l'imposition, ainsi que de pouvoir assurer un suivi plus simple de la taxe avec un seul opérateur : la DGFiP. Les communes qui avaient fait le choix, par le passé, de ne pas percevoir la taxe communale sur l'électricité en bénéficieront par reversement de l'Etat de plein droit sans délibération spécifique.

Désormais, les conseils municipaux ne seront plus compétents pour fixer les taux applicables à leur territoire. Cette décision relèvera du pouvoir législatif.



## 2. SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Les données 2020, présentées ci-après, proviennent pour l'essentiel de la balance 2020 provisoire de la section de fonctionnement du budget principal au 15 janvier 2021. Les données définitives seront connues à l'occasion du vote du compte administratif 2020.

### 2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en K€	Δmoy ou moyenne 2018-2020	Prévisionnel			Écart 2019/2020 en K€	
		2018	2019	2020	€	%
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>+1,5%</b>	<b>23 424</b>	<b>25 263</b>	<b>24 113</b>	<b>-1 150</b>	<b>-4,55%</b>
Contributions directes	+4,8%	11 114	12 050	12 205	155	1,29%
Autres recettes fiscales	+14,7%	1 339	1 865	1 760	-106	-5,66%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	-15,2%	1 484	1 730	1 066	-663	-38,34%
Reversements de fiscalité	0%	5 352	5 352	5 352	0	0,00%
DGF	-9,4%	2 178	2 011	1 788	-223	-11,09%
Autres dotations et versements de l'Etat	+10,4%	288	334	351	17	5,18%
Subventions et participations des partenaires	-4,9%	853	789	772	-18	-2,25%
Autres recettes	+0,2%	816	1 132	819	-313	-27,64%

Le contexte sanitaire a impacté de manière notoire et directe le niveau des recettes de fonctionnement de la Ville (les atténuations de charges, remboursement du personnel, ont été neutralisées).

Globalement, les produits de fonctionnement ont baissé de 1,15 M€ en 2020 par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord les produits du domaine et des services se sont amoindris de plus de 660 K€. Cette réduction est une conséquence de la crise sanitaire et des mesures de protection (couvre-feu, confinement) mises en place par le Gouvernement depuis le début de l'épidémie. La fermeture et la réduction du service public ont notamment engendré une baisse de recettes de l'ordre de 465 K€ sur les redevances des services périscolaires et d'enseignement, des services culturels et de loisirs, des services sportifs et du service social.

**Les recettes réelles de l'exercice 2020 ont connu une baisse notoire : - 1 149 837 € soit - 4,55 % par rapport à l'exercice précédent.**

*Malgré le dynamisme global des bases de fiscalité de la Ville (+ 1.9 % de bases de taxe d'habitation et + 1.2 % de bases de taxe foncière) et la montée en puissance du Versement Mobilité, l'exercice 2020 est cependant impacté à la fois par les effets de la crise sanitaire, au titre des produits des services suite au confinement, ainsi que par la baisse de certaines recettes liées à l'activité économique (droits de mutation notamment) et par une nouvelle baisse sensible des dotations de l'Etat.*

#### 2.1.1. DOTATIONS

En 2020, la DGF de la commune de Senlis était de 1 787 798 €. Au vu des évolutions portées par la LDF 2021, pour l'exercice 2021, la DGF devrait subir **une hausse de 0,7 %**, portant son montant à 1 800 289 € du fait de la dynamique de population 2021 constatée par l'INSEE.

Ainsi la dotation forfaitaire perçue en 2021 sera de 1 580 151 €. La hausse de la population constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 permet en effet de compenser à la fois l'effet de réduction de l'enveloppe nationale ainsi que l'accroissement de l'écrêtement (lié à la variation à la hausse du potentiel fiscal). La dotation de solidarité rurale (DSR) suivra la hausse de l'enveloppe nationale, soit une revalorisation de 5 K€ pour porter le montant de cette dotation à 220 K€.

€	2020	2021	Écart (€)	Variation (%)
Dotation forfaitaire n-1	1 661 977	1 573 029	-88 948	-5,4%
Part dynamique de la population	-36 493	68 757	105 250	-288,4%
Écrêtement	-52 455	-61 635	-9 180	17,5%
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>1 573 029</b>	<b>1 580 151</b>	<b>7 122</b>	<b>0,5%</b>
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	<b>214 769</b>	<b>220 138</b>	<b>5 369</b>	<b>2,5%</b>
Fraction bourg centre	214 769	220 138	5 369	2,5%
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 787 798</b>	<b>1 800 289</b>	<b>12 491</b>	<b>0,7%</b>

L'exercice 2020 est marqué par la suppression totale de deux des trois dotations de péréquation.

### 1. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La fusion des intercommunalités de notre territoire a modifié les calculs des potentiels financiers des communes. Cette évolution institutionnelle a abouti notamment à une sortie progressive du dispositif de la DSU pour la commune de Senlis. Depuis 2020, Senlis ne bénéficie plus de la garantie dégressive de sortie. Il en sera de même pour 2021.

### 2. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

En 2018, la commune bénéficiait de l'éligibilité de plein droit à la part principale de la DNP. Elle a perdu l'éligibilité en 2019 en lien avec la hausse du potentiel financier de la commune. A partir de 2019, il est devenu supérieur au potentiel financier moyen par habitant de la strate majoré de 5 %, ce qui rend la commune inéligible à la DNP, potentiellement en lien avec la fusion de la CC des Trois Forêts et de de la CC Cœur Sud Oise, ainsi qu'avec le passage en fiscalité professionnelle unique. Dès lors, depuis 2020, la commune ne perçoit plus cette dotation.

#### Dotation globale de fonctionnement :

K€	Simulation							Variation 2020-2021	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Écart (K€)	Variation (%)
<b>Dotation forfaitaire</b>	5 071	4 464	4 143	1 732	1 662	1 573	1 580	+12	+0,5%
<b>Contribution au redressement des finances publiques</b>	-449	-460	-225						0,0%
<b>Dotation de solidarité urbaine</b>	164	164	148	123	82				
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	90	81	73	65	33				
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	218	233	254	258	234	215	220	5	2,5%
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	5 542	4 942	4 617	2 178	2 011	1 788	1 800	-56	-3,1%
Évolution		-10,82%	-6,57%	-52,83%	-7,68%	-11,09%	+0,7%		

Pour la première fois depuis 2012, la DGF repart à la hausse en lien avec l'évolution positive de la population constatée en 2021.

La ville aura ainsi particulièrement souffert des baisses successives de DGF décidées par l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques nationales, ainsi qu'aux mesures de péréquations destinées à financer les collectivités les plus en difficulté.

Ainsi, nous pouvons constater, et regretter, que l'accroissement du potentiel fiscal et financier de la ville, reflet du dynamisme local en matière de constructions et d'installations d'entreprises, lui fasse perdre une partie des dotations dont elle bénéficiait jusqu'alors.

## 2.1.2. FISCALITE LOCALE

### >> Effets de la réforme de la Taxe d'Habitation pour Senlis

L'année 2021 est une année majeure de l'application de la réforme de la taxe d'habitation. La commune de Senlis va ainsi intégrer à sa fiscalité locale le taux de taxe sur le foncier bâti historiquement perçu par le département de l'Oise, soit un taux de 21,54 %.

Taux communal de foncier bâti	Taux départemental de foncier bâti	Taux de référence de taxe sur le foncier bâti
23,05%	21,54%	44,59%

Ainsi, l'addition du taux communal et départemental fera passer le taux de la commune de 23,05 % à 44,59 %. Le Département ne prélèvera plus de taxe sur le foncier bâti et recevra en contrepartie une partie de la TVA collectée par l'Etat (sans variation du taux de TVA).

Le produit de taxe d'habitation à remplacer est déterminé en prenant en compte les bases 2020 de TH déduction faite des bases des résidences secondaires et des locaux vacants, auquel sera appliqué le taux de TH de 2017 (23,28 %). A ce produit est ajouté le montant des allocations compensatrices de TH 2020, ainsi que la moyenne des rôles supplémentaires 2017-2020.

Le montant ainsi déterminé est comparé au produit de Taxe Foncière en provenance du Département qui sera versé à la ville et le différentiel compensé par l'application d'un coefficient correcteur qui s'élèvera pour 2021 à 1,097.

### >> Réduction des valeurs locatives des locaux industriels assujettis à la TFB

En 2019, les bases de foncier bâti des établissements industriels et assimilés représentaient 24 % des bases totales de TFB. **La réforme des valeurs locatives des établissements industriels va impacter 12 % des bases de TFB de la commune de Senlis.**

La réduction des valeurs locatives va donc induire une réduction de recettes versées par les entreprises au profit de la commune. L'Etat compensera intégralement cette perte sèche pour la commune au taux de référence.

Taxe sur le foncier bâti			
	Actuelle	Après réforme	Ecart
Autres bases	19 459 426	19 459 426	0
Bases industrielles	6 013 899	3 006 950	-3 006 950
Bases totales	25 473 325	22 466 376	-3 006 950
Evolution de taux	1%	1%	0,00%
Produit supplémentaire	254 733	224 664	-30 069
Perte de produit en %			-11,80%

### >> Evolution des bases fiscales

En 2019, une hausse notable des bases de fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été constatée. Cette progression s'explique par l'implantation d'Amazon et par des constructions nouvelles (+ 2,9 M€) de bases supplémentaires).

**En 2020, les bases ont été dynamiques et sont revenues à un rythme plus conforme aux tendances observées les années antérieures.** Elles ont augmenté de + 1,9 % s'agissant des bases de taxe d'habitation et de 1,2 % pour celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour 2021, le coefficient de revalorisation des bases (indexé sur l'inflation) devrait se porter à 0,2 %.

Depuis 10 ans les taux de fiscalité de la Ville de Senlis ont été inchangés.

Globalement en 2020, le produit fiscal issu des trois taxes directes locales a augmenté de 1,5 % soit 186 725 €, progression qui s'explique uniquement par le relèvement des bases fiscales sans hausse de taux.

Une estimation des produits fiscaux pour 2021 a été réalisée. Celle-ci a été construite en projetant :

- Pour la taxe d'habitation : une revalorisation forfaitaire des bases de + 0,2 % aux bases résiduelles de TH qui continueront à s'appliquer sur les résidences secondaires (sans hausse des bases physiques)
- Pour la taxe sur le foncier bâti : une revalorisation forfaitaire des bases de 0,2 %, à laquelle s'ajoute une hausse des bases physiques de 1 % hors perte de base liée à l'exonération de 50 % des bases portant sur le bâti industriel (compensée par une dotation)
- Pour la taxe sur le foncier non bâti : une revalorisation forfaitaire des bases de + 0,2 % aux bases résiduelles de TH qui continueront de s'appliquer sur les résidences secondaires (sans hausse des bases physiques).

### >> Simulation des produits fiscaux 2021

Comme indiqué ci-avant, la réforme de la TH implique de fait une baisse du produit TH qui sera constatée dans les comptes de la commune. La ville ne percevra plus en matière de TH qu'un produit lié aux résidences secondaires, soit 314 736 € sur la base d'une réévaluation forfaitaire des bases de + 0,2 %.

€		2020	2021	Écart
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Bases	26 526 949	1 351 961	-94,90%
	Taux	23,28%	23,28%	0,00%
	<b>Produit</b>	<b>6 175 474</b>	<b>314 736</b>	<b>-94,90%</b>
	<b>Rappel des allocations compensatrices de TH</b>	<b>264 309</b>	<b>264 309</b>	

Concernant les bases communales historiques de foncier bâti, celles-ci diminueront compte-tenu de l'exonération de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels assujettis à la TFB, soit une baisse de 10,60 %.

Il conviendra d'ajouter à ces bases communales historiques (23 044 139), les bases départementales diminuées pour 50 % des valeurs locatives des locaux industriels, soit une base totale de 20 715 569.

Le produit résultant des hypothèses retenues, soit + 0,2 % de revalorisation forfaitaire et + 1 % de revalorisation physique, aboutira dès lors à un produit estimé à 9,77 M€. Après application du coefficient correcteur issu de la réforme portant suppression de la TH (0,95 M€), ainsi que de la compensation pour perte de valeurs locatives (1,47 M€), le produit de TFB devrait être de 12,19 M€.

€		2020	2021	Écart
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases communales (1) – Pour 2021 après exonération de 50% des VL industrielles	25 777 838	23 044 139	-10,60%
	Evolution forfaitaire		0,20%	
	Evolution physique		1,00%	
	Taux communal (2)	23,03%	23,03%	0,00%
	Produit communal	5 936 636	5 307 065	-10,60%
	Bases départementales après exonération de 50% des VL industrielles (3)		20 715 569	
	Evolution forfaitaire		0,2%	
	Evolution physique		1,0%	
	Taux départemental (4)		21,54%	
	Produit départemental		4 462 133	
	Produit de référence (5) = (1*2) + (3*4)	<b>5 936 636</b>	<b>9 769 199</b>	
	Coefficient correcteur		1,097	
	Montant du coefficient correcteur (6)		949 282	
	Compensation pour perte de valeurs locatives sur les établissements industriels (7)		1 470 426	
	<b>Produit total (8) = (5)+(6)+(7)</b>		<b>12 188 906</b>	

Le produit de TFNB étant faible, l'hypothèse proposée dans le cadre du ROB intègre seulement une variation de 0,2 % des bases liée à la revalorisation nationale des bases de fiscalité. Le produit attendu devrait en conséquence être stable pour 2021.

€		2020	2021	Écart
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	104 921	105 131	0,20%
	Taux	53,28%	53,28%	0,00%
	<b>Produit</b>	<b>55 902</b>	<b>56 014</b>	<b>0,20%</b>

En conséquence, la somme des produits fiscaux attendus, au vu des hypothèses prévisionnelles, aboutirait à un produit de fiscalité directe de **12,50 M€, soit une hausse faciale de 3,22 %**, intégrant une transformation de la compensation TH en produit fiscal, transformation induite par la suppression de la TH. Il est donc nécessaire de neutraliser ce changement de périmètre. Dès lors, les produits fiscaux, une fois neutralisée la transformation de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation en produit fiscal de taxe foncière, au vu des hypothèses, devraient connaître une progression réelle de + 1,02 % en 2021, soit **+ 127 K€ de produits supplémentaires par rapport à 2020**.

€		2020	2021	Écart
<b>Total des produits fiscaux</b>		<b>12 168 012</b>	<b>12 559 656</b>	<b>3,22%</b>

<b>Total des produits fiscaux neutralisés du transfert de l'allocation compensatrice en fiscalité</b>		<b>12 432 321</b>	<b>12 559 656</b>	<b>1,02%</b>
---	--	-------------------	-------------------	--------------

### 2.1.3. AUTRES RECETTES

Focus sur le produit des services et du domaine :

en K€	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020
Autres ventes de produits finis	20	22	8	-14
Evolution	+8,0%	+11,9%	-62,5%	-62,5%
Concessions et redevances funéraires	40	39	40	1
Evolution	+3,9%	-2,4%	+2,8%	+2,8%
Droits de stationnement et d'occupation du domaine public	3	29	21	-9
Evolution	n/a	+1079,0%	-29,6%	-29,6%
Redevances et droits des services à caractère culturel	131	140	106	-34
Evolution	+0,0%	+7,0%	-24,1%	-24,1%
Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	55	69	29	-40
Evolution	+45,4%	+25,1%	-58,1%	-58,1%
Redevances et droits des services à caractère social	213	260	134	-126
Evolution	-22,1%	+22,3%	-48,6%	-48,6%
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	773	815	551	-264
Evolution	+0,5%	+5,5%	-32,4%	-32,4%
Autres produits	251	354	177	-177
Evolution	-15,5%	+41,4%	-50,1%	-50,1%
<b>Produit des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 484</b>	<b>1 730</b>	<b>1 066</b>	<b>-663</b>
Evolution	-5,1%	+16,5%	-38,3%	-38,3%

Les produits des services et du domaine ont enregistré une réduction significative. Celle-ci est la conséquence directe de l'impact de l'épidémie sur le fonctionnement des services publics. L'enseignement, le périscolaire, la culture, les sports et les loisirs ont été particulièrement impactés.

Globalement, la Ville a dû faire face à une réduction de plus de 660 K€ de recettes sur l'exercice 2020.

#### Focus sur les autres recettes fiscales :

en K€	2018	2019	2020	Ecart 2019/2020
Droits de place	80	137	74	-63
Evolution	+4,5%	+71,4%	-45,8%	-45,8%
Droits de stationnement	35	0	0	0
Evolution	-31,3%	-100,0%	n/a	
Autres taxes	123	111	101	-10
Evolution	+17,4%	-9,7%	-9,2%	-9,2%
Versement de transport	0	324	608	283
Evolution	n/a	n/a	+87,4%	+87,4%
Taxe sur l'électricité	292	282	274	-8
Evolution	-0,2%	-3,3%	-2,8%	-2,8%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	809	1 011	703	-308
Evolution	+3,9%	+24,9%	-30,5%	-30,5%
<b>Recettes fiscales hors contributions directes et TEOM</b>	<b>1 339</b>	<b>1 865</b>	<b>1 760</b>	<b>-106</b>
Evolution	-2,0%	+39,3%	-5,7%	-5,7%

Les autres recettes fiscales de la Ville sont les droits de place, les droits de stationnement, les autres taxes, le versement mobilité, la taxe sur l'électricité et les droits de mutation à titre onéreux. Les droits de mutation ont chuté de plus de 300 K€ en 2020. Cette recette est sensible au dynamisme de l'activité économique. Par conséquent, il est également attendu une baisse de ces recettes pour l'exercice 2021 en lien avec la crise sanitaire.

Le versement transport (dorénavant appelé versement mobilité) a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le versement mobilité s'établit à 607 861 € en 2020 contre 324 386 € en 2019. Hausse qui résulte d'un échelonnement de son instauration. La crise sanitaire actuelle pourrait impacter à la baisse les ressources attendues pour le versement mobilité dans l'hypothèse de suppression d'emplois importante et de recours au travail à temps partiel.

Taux Versement Transport communal	Taux Versement Transport additionnel	Total	Entrée en vigueur du VT
0 %	0,4 %	0,4 %	Situation 2018
0,25 %	0,4 %	0,65 %	Janvier 2019
0,35 %	0,4 %	0,75 %	Janvier 2020
0,55 %	0 %	0,55 %	Janvier 2021

## Focus sur les autres produits :

Les tarifs municipaux ont été légèrement réévalués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre 0 et 2 %.

en K€	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020
Revenus des immeubles	663	628	572	-55
Evolution	+13,1%	-5,3%	-8,8%	-8,8%
Autres produits divers de gestion courante	0	4	8	4
Evolution	n/a	n/a	+90,0%	+90,0%
Produits financiers	0	0	0	0
Evolution	+376,2%	+38,6%	+9,8%	+9,8%
Mandats annulés	21	61	16	-46
Evolution	-10,6%	+188,3%	-74,3%	-74,3%
Produits exceptionnels	132	439	223	-216
Evolution	+238,9%	+232,7%	-49,3%	-49,3%
<b>Autres produits</b>	<b>816</b>	<b>1 132</b>	<b>819</b>	<b>-313</b>
Evolution	+25,8%	+38,8%	-27,6%	-27,6%

## Focus sur les reversements de fiscalité (attribution de compensation versée par la CCSO) :

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 2019-2020	Ecart 2020-2021
Attribution de compensation	0	5 352	5 352	5 352	5 442	0	91
Evolution	n/a	n/a	0%	0%	+1,7%	0%	+1,7%
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>0</b>	<b>5 352</b>	<b>5 352</b>	<b>5 352</b>	<b>5 442</b>	<b>0</b>	<b>91</b>
Evolution	n/a	n/a	0%	0%	+1,7%	0%	+1,7%

Pour mémoire, le montant de l'attribution de compensation, instituée lors du passage en Fiscalité Professionnelle Unique en 2017, s'élevait à 5 351 707 €.

A noter que ce montant évoluera favorablement à partir de 2021 à hauteur de 5 442 325 €, compte tenu de la fin de la prise en charge des travaux de réfection de la digue de la Nonette par la ville (à hauteur de 90 618 € par an).

## 2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 355 K€ en 2020 par rapport à 2019. Baisse qui résulte principalement de la réduction des charges de personnel (- 2 %) et des autres charges de gestion courante (-5,6 %). Les charges à caractère général ont connu une légère progression (+ 1,3 %)

en K€	Δ moy ou moyenne 2018-2020	2018	2019	Prévisionnel 2020*	Écart 2019/2020 en K€	
					€	%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-0,9%</b>	<b>21 390</b>	<b>21 348</b>	<b>20 992</b>	<b>-355</b>	<b>-1,67%</b>
Charges à caractère général	-2,8%	6 796	6 337	6 419	82	1,29%
<i>Dont fluides</i>	-12,7%	1 493	1 275	1 138	-137	-10,7%
Charges de personnel nettes des remboursements	+0,5%	12 663	13 046	12 785	-261	-2,00%
Autres charges de gestion courante	-4,4%	1 704	1 649	1 556	-93	-5,64%
<i>Dont subventions aux structures de droit privé</i>	-14,8%	687	594	499	-95	-16%
FNGIR	+4,1%	6	6	7	1	8,33%
Autres dépenses	+49,9%	6	114	14	-100	-87,81%
Charges d'intérêts	-0,7%	214	195	211	16	8,20%

## 2.2.1. FRAIS DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont exprimées nettes des remboursements. Elles ont connu une **réduction de 261 K€ en 2020** par rapport au CA 2019. Elles représentent **61 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

en K€	Δmoy	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020
Rémunérations du personnel titulaire		6 646	6 804	6 974	170
Evolution	+2,4%	+0,7%	+2,4%	+2,5%	+2,5%
Rémunérations du personnel non titulaire		1 592	1 798	1 913	116
Evolution	+9,6%	-16,0%	+13,0%	+6,4%	+6,4%
Rémunérations emplois d'insertion et apprentis		5	39	31	-8
Evolution	+150,7%	-97,8%	+699,9%	-21,4%	-21,4%
Personnel extérieur au service		1 112	892	414	-478
Evolution	-39,0%	+202,9%	-19,8%	-53,6%	-53,6%
Charges sociales et impôts sur rémunérations		3 560	3 604	3 707	103
Evolution	+2,0%	-15,2%	+1,2%	+2,8%	+2,8%
<b>Charges de personnel</b>		<b>12 915</b>	<b>13 137</b>	<b>13 039</b>	<b>-98</b>
Evolution	+0,5%	-2,8%	+1,7%	-0,7%	-0,7%

en K€	Δmoy	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020
Charges de personnel		12 915	13 137	13 039	-98
Evolution	+0,5%	-2,8%	+1,7%	-0,7%	-0,7%
Atténuations de charges		252	91	254	163
Evolution	+0,5%	-20,3%	-63,7%	+178,3%	+178,3%
<b>Charges de personnel nettes des remboursements</b>		<b>12 663</b>	<b>13 046</b>	<b>12 785</b>	<b>-261</b>
Evolution	+0,5%	-2,4%	+3,0%	-2,0%	-2,0%

### Effectifs

Répartition entre types de personnels titulaires, non titulaires et autres (effectifs des agents présents au 1<sup>er</sup> janvier 2021) :

Années	Titulaires		Contractuels (1)		Autres (2)		Total	
	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP
2018	253	243	58	50,9	66	31,1	377	325
	67 %		15 %		18 %			
2019	251	242,71	61	50,66	56	26,13	368	319,5
	68 %		17 %		15 %			
2020	249	240,82	60	50,70	58	23,10	367	314,62
	68 %		16 %		16 %			
2021	253	242,63	56	47,34	45	19,15	354	309,12
	71 %		16 %		13 %			

(1) Sont recensés les agents contractuels indiciaries et les assistantes maternelles.

(2) Sont recensés les agents horaires, les emplois aidés et les apprentis.

## Rémunération

Les mesures prises au niveau national impactent directement l'évolution de la rémunération des agents en dehors du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Si le gel de la valeur du point d'indice est toujours maintenu et si les taux de cotisations patronales sont stabilisés, en revanche le dispositif gouvernemental en faveur des agents de la fonction publique, dénommé « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), qui avait été suspendu en 2018, s'est poursuivi en 2020 et 2021 : il se traduit par une revalorisation des indices majorés de rémunération pour certains agents relevant des catégories d'emplois A et C.

### Effets covid-19 sur le budget du personnel en 2020 :

- maintien statutaire des salaires des agents en autorisation spéciale d'absence (équivalent au chômage à temps partiel) : **430 000 €** (141 agents, représentant 3 100 jours d'arrêt)
- maintien volontaire des rémunérations des agents horaires : + **92 000 €** (50 agents, totalisant 5 790 heures travaillées)
- maintien volontaire des rémunérations pour les assistantes maternelles : + **35 000 €** (16 assistantes maternelles, représentant 2 213 jours)
- suspension du jour de carence en cas d'arrêt maladie ordinaire entre mars et juillet 2020 : + **10 000 €**
- distribution des masques grand public sur un weekend end : + **6 100 €**
- prime Covid : + **24 000 €**
- études surveillées non réalisées : - **22 500 €**
- centre de loisirs des vacances d'avril supprimé : - **9 000 €**
- cotisations CNFPT non versées en novembre et décembre : - **11 000 €**

### Régime indemnitaire

2018	2019	2020	2021
1 526 865 €	1 593 000 €	1 665 000 €	1 731 000 €

Il n'y a pas de modification majeure dans la composition du régime indemnitaire des agents municipaux. Tous les agents bénéficient d'une prime mensuelle minimale de 30 euros bruts par mois.

### Avantages en nature

Avantages en nature	Nombre d'agents concernés
Avantage logement	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>17 gardiens</b> d'équipements municipaux sont logés pour nécessité absolue de service.</li><li>• <b>21 agents sont logés à titre à payant</b> sur des montants de loyers modérés.</li><li>• <b>1 instituteur</b> est logé à titre gratuit.</li><li>• <b>2 professeurs des écoles</b> sont logés à titre à payant sur des montants de loyers modérés.</li></ul>
Avantage véhicule	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1 agent</b> bénéficie d'un véhicule de fonction.</li><li>• <b>9 agents</b> bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile. (Selon la délibération du conseil municipal n° 48 du 28 mai 2014)</li></ul>

### Temps de travail

Il n'y a pas d'évolution du temps de travail dans la collectivité depuis le passage aux 35 heures en 2002. Le principe demeure, pour un agent à temps complet d'effectuer un temps de travail de 39 heures hebdomadaires compensées par des jours RTT.

Certains services ont des cycles de travail annualisés sur la base de 1 607 heures : les directions de l'éducation, de la restauration scolaire et celle des sports. *Par exemple, les agents spécialisés des écoles maternelles travaillent 40 heures hebdomadaires en période scolaire et sont de repos pendant les vacances scolaires à concurrence des 1 607 heures annuelles travaillées légales.*

### Prospective sur 4 ans

Hors GVT et évolution salariale nationale, l'objectif est de stabiliser le montant de l'ouverture budgétaire de BP à BP entre 2020 et 2021.

A cet effet, un arbitrage sera opéré au cas par cas à chaque poste vacant ou besoin exprimé de nouveaux postes en fonction de l'évolution des missions des services.

L'offre de services sera maintenue sur le territoire communal dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, du social, de la culture, des sports, de la sécurité publique ou bien encore des transports.

Le reclassement indiciaire suite à l'application du PPCR est estimé à + 65 000 € (cela concerne 200 agents).

L'évolution du GVT entre 2021 / 2020 est estimée à + 60 000 €.

A périmètre de service égal, l'évolution de la masse salariale sur 4 ans, sur une base d'évolution de 2 % / an, peut-être établie de la manière suivante :

2021	2022	2023	2024
13 409 000 €	13 677 000 €	13 950 000 €	14 229 000 €

### 2.2.2. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général ont connu un léger accroissement de 74 K€ en 2020, soit + 1.2% par rapport à 2019.

en k€	Δmoy 2018-2020	2018	2019	2020	Ecart 2019-2020
Charges à caractère général		6 796	6 337	6 412	74
Evolution	-2,9%	+0,4%	-6,8%	+1,2%	+1,2%

### 2.2.3. FOCUS SUR L'ÉNERGIE

Suite à l'évolution du prix des molécules des différents fluides, le budget énergie pour l'année 2020 a diminué d'environ 26 %, soit une dépense de 1 007 823 €, malgré une hausse des consommations gaz d'environ 3 %.

La diminution des dépenses du budget fluides a nécessité une analyse des prix et des consommations des postes eau, gaz, électricité et combustibles, sur l'ensemble des sites concernés de la collectivité pour l'exercice 2020.

Les facteurs principaux, permettant d'expliquer l'état de dépenses et les chiffres prévisionnels pour le BP 2021, sont majoritairement le maintien des tarifs des fournisseurs d'énergies ainsi que les index et taxes les encadrants.

Grâce à la politique énergétique mise en place par la Ville, les consommations gaz pour l'année 2020 sont légèrement à la hausse du fait de l'ajout de nouveaux sites (maison des loisirs et groupe scolaire Séraphine Louis), et malgré une rigueur hivernale plus forte en 2019.

Les travaux réalisés en 2020 ont porté sur le passage en éclairage LED des sites scolaires tels que Orion, Brichebay, Séraphine Louis, le conservatoire de musique et de danse de Brichebay, le poste de Police Municipale, le passage au gaz de la Maison des Loisirs.

Pour l'année 2021, la Ville poursuivra ses efforts de gestion de l'énergie en ciblant les sites énergivores, plus particulièrement le passage en éclairage LED des équipements publics, la poursuite des travaux dans les écoles Orion et Brichebay et le remplacement de menuiseries.

Ces efforts s'accompagnent également de la campagne d'équipement sur les 166 bâtiments communaux de robinets thermostatiques, de sondes d'ambiance et de télégestion des chaufferies en continu.

En parallèle de ces investissements matériels, une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à base de géothermie sera lancée au quartier Ordener. Elle permettra notamment de définir les données de consommation à partir desquelles un dimensionnement puis un forage d'essai pourront être réalisés.

Un tableau de bord relatif à la projection financière de la répartition des fluides sur l'année nous permettra en outre de vérifier mensuellement que la facturation reçue ne dépasse pas le budget prévu.

### Part de l'énergie dans les charges à caractère général

Énergie	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gaz - Électricité	1 171 506,28 €	1 226 212,12 €	1 083 240,12 €	1 395 689,84 €	1 000 914,39 €	938 488,89 €
Fuel	153 310,95 €	144 992,88 €	116 031,35 €	125 099,16 €	114 003,43 €	69 334,96 €
Total Fluides	1 324 817,23 €	1 371 205,00 €	1 199 271,47 €	1 520 789 €	1 114 917,82 €	1 007 823,85 €
Charges générales	6 906 376,12 €	7 592 226,02 €	6 759 248,16 €	6 796 390,52 €	6 337 426,00 €	6 419 000,00 €
<b>% Fluides</b>	<b>19,18 %</b>	<b>18,06 %</b>	<b>17,74 %</b>	<b>22,37 %</b>	<b>17,60 %</b>	<b>15,70 %</b>

## 2.3 IMPACT BUDGETAIRE DE LA CRISE SANITAIRE

La période exceptionnelle de la crise de la covid-19 a eu un impact fort sur l'organisation des services municipaux, par la mobilisation et la réactivité dont ont dû faire preuve les services dans la gestion de cette crise à travers la solidarité envers les plus fragiles et les personnes âgées, le maintien et l'adaptation indispensables de certains services publics (sécurité, salubrité, transports urbains...), mais aussi par de nouvelles missions générées par la crise :

- la mise en œuvre d'une communication spécifique envers la population, notamment la distribution d'informations dans les boîtes aux lettres,
- l'achat et la distribution de masques avant le déconfinement à travers l'opération « Un masque pour chaque Senlisien »
- l'accueil des enfants de personnel soignant par les services Enfance et Petite Enfance
- la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), puis de Reprise d'Activité (PRA) ayant permis de maintenir un fonctionnement minimal des services, notamment par le recours massif au travail à distance.

Dépenses :	Montants :
Supplémentaires charges à caractère général (achat de masques, matériel de protection, distribution des masques, communication...)	+ 158 775 €
Supplémentaires Rh (maintien volontaire des rémunérations des agents horaires, prime Covid)	+ 151 100 €
Non réalisées (achats de fournitures, repas Restauration et manifestations annulées : fête de la musique, fête foraine de la St Rieul, feu d'artifice du 14 juillet, communication, charges de personnel...)	- 281 614 €
	+ 28 261 €
Recettes :	Montants :
Supplémentaires (subvention Etat pour acquisition masques)	+ 15 000 €
Non réalisées (participation des familles, subventions CAF, exonération droits de place et gratuité du stationnement)	- 660 000 €
Solde recettes :	- 645 000 €
<b>SOLDE TOTAL :</b>	<b>- 673 261 €</b>

L'impact budgétaire direct de la période de crise sanitaire est ainsi de **673 261 €** pour le budget de fonctionnement de la ville sur l'exercice 2020.

D'autres impacts, non directement mesurables, sont aussi peut être à prendre en compte, notamment les pertes de recettes sur les droits de mutation. Pour rappel, les droits de mutation ont diminué de **308 K€** en 2020 par rapport à l'exercice 2019, une baisse est également à attendre pour 2021 sur ces derniers. De même le rendement du Versement Mobilité a aussi été impacté par les mesures de chômage partiel intervenues pendant le confinement et le ralentissement de l'activité économique.

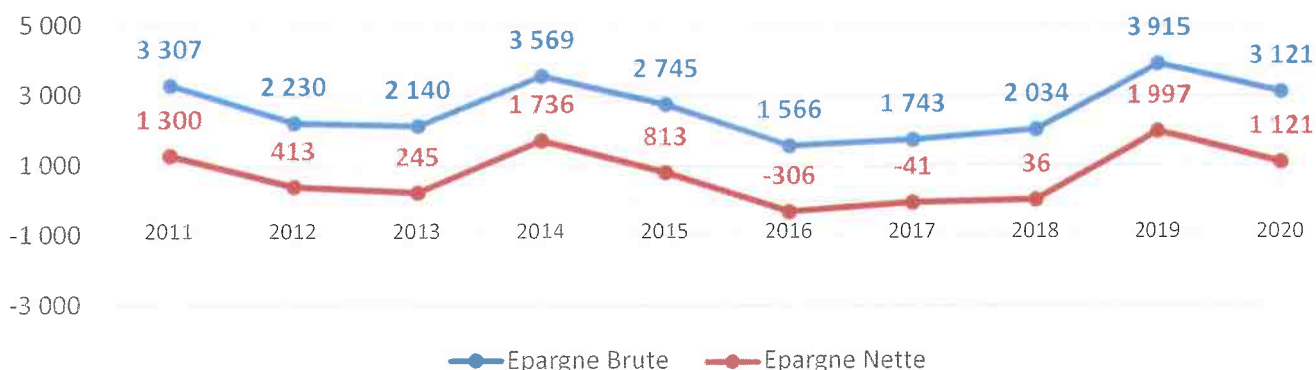
Par ailleurs, le maintien statutaire de l'intégralité de la rémunération des agents pendant les périodes d'absences liées à la crise sanitaire (autorisation spéciale d'absence) est évalué à 430 000 €.

## 2.4 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute du budget principal de la Ville s'est amoindrie de 794 K€ en 2020, soit une baisse de 2,6 points de taux d'épargne brute entre les deux derniers exercices. Malgré cette variation à la baisse, son niveau demeure tout à fait satisfaisant.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	24 143	23 863	24 129	24 350	24 022	24 181	23 605	23 424	25 263	24 113
Charges de fonctionnement	20 836	21 634	21 989	20 780	21 278	22 614	21 862	21 390	21 348	20 992
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	3 307	2 230	2 140	3 569	2 745	1 566	1 743	2 034	3 915	3 121
Remboursement du capital de la dette	2 007	1 817	1 894	1 834	1 932	1 873	1 784	1 998	1 919	2 000
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	1 300	413	245	1 736	813	-306	-41	36	1 997	1 121
Taux d'épargne brute	13,7%	9,3%	8,9%	14,7%	11,4%	6,5%	7,4%	8,7%	15,5%	12,9%

Evolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Senlis (en K€)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Taux d'épargne brute	13,7%	9,3%	8,9%	14,7%	11,4%	6,5%	7,4%	8,7%	15,5%	12,9%

Après deux années de capacité d'autofinancement nette négative (2016 et 2017), la tendance engagée en 2018 s'est poursuivie en 2019 et 2020.

Pour 2020, la CAF nette devrait s'élever à 1 121 K€, le fruit d'une politique de maîtrise des dépenses et d'augmentation des recettes permettant le rétablissement d'un autofinancement à un niveau très satisfaisant avec un taux d'épargne brute de 13% malgré l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les recettes de fonctionnement.

## 2.5 REALISATION DES D'INVESTISSEMENTS

### 2.5.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses mandatées sur l'exercice 2020 s'élève à **3,146 M€**.

PROGRAMME	REALISATIONS
OPERATIONS STRUCTURANTES	178 700 €
PATRIMOINE HISTORIQUE	420 153 €
BATIMENTS	534 800 €
MOBILITE	10 536 €
ESPACES PUBLICS	1 190 828 €
EQUIPEMENT DES SERVICES	127 919 €
CULTURE	109 066 €
INFORMATIQUE	363 401 €
URBANISME	83 515 €
ENFANCE JEUNESSE	38 372 €
AUTRES SERVICES	89 275 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 146 565 €</b>

### 2.5.2 CESSIONS

En 2020, la Ville a cédé 752 K€ de patrimoine.

Ce montant correspond aux opérations de cessions suivantes :

- Terrain rue du Clos de la Santé pour 202 300 €
- Ancienne école élémentaire Beauval pour 549 843 €

€	2018	2019	2020
Produits de cessions	657 000	0	752 143

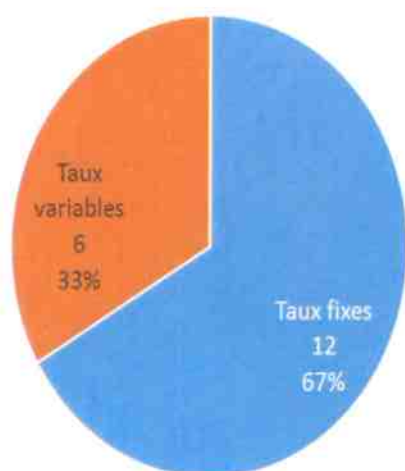
### 2.5.3 SUBVENTIONS

La ville a perçu en 2020 **1,077 M€** de subventions au titre des projets d'investissements en cours ou achevés dont 504 k€ au titre du financement du multi-accueil de l'EcoQuartier.

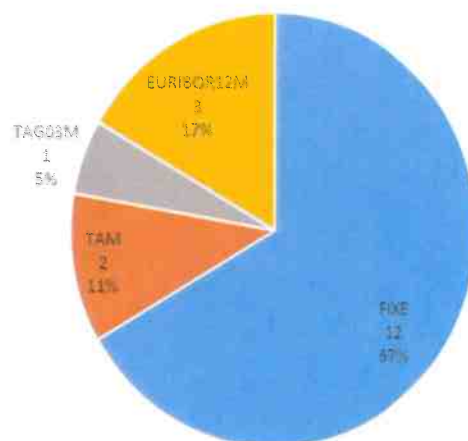
## 2.6 SITUATION DE LA DETTE

Le budget principal de la Ville compte 18 contrats d'emprunt en cours, dont le plus long prendra fin en 2040. Parmi ces contrats, 12 sont des contrats à taux fixe.

## Répartition du type de taux par contrat



## Répartition des contrats de prêt par type d'indexation de taux



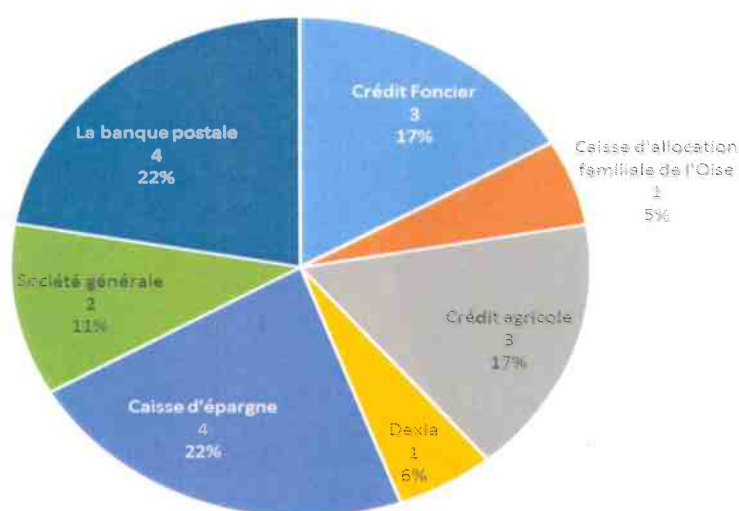
L'ensemble des contrats sont référencés en catégorie A-1 d'après la charte Gissler c'est à dire que la structure de chacun des emprunts ne comporte pas de risques particuliers pour la Ville, les indices sont annexés à la zone euro, et ne comporte que du taux fixe ou variable.

### Charte GISSLER : Tableaux des risques

Tableaux des risques			
Indices sous-jacents	Structures		
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

L'ensemble des contrats d'emprunt de la Ville est réparti entre sept organismes prêteurs (dont la CAF). La Banque postale, la Caisse d'épargne, le Crédit Foncier et le Crédit agricole se partagent chacun quasiment 20 % des contrats. En 2021, la Ville verra le prêt MON243851EUR(Dexia) s'éteindre.

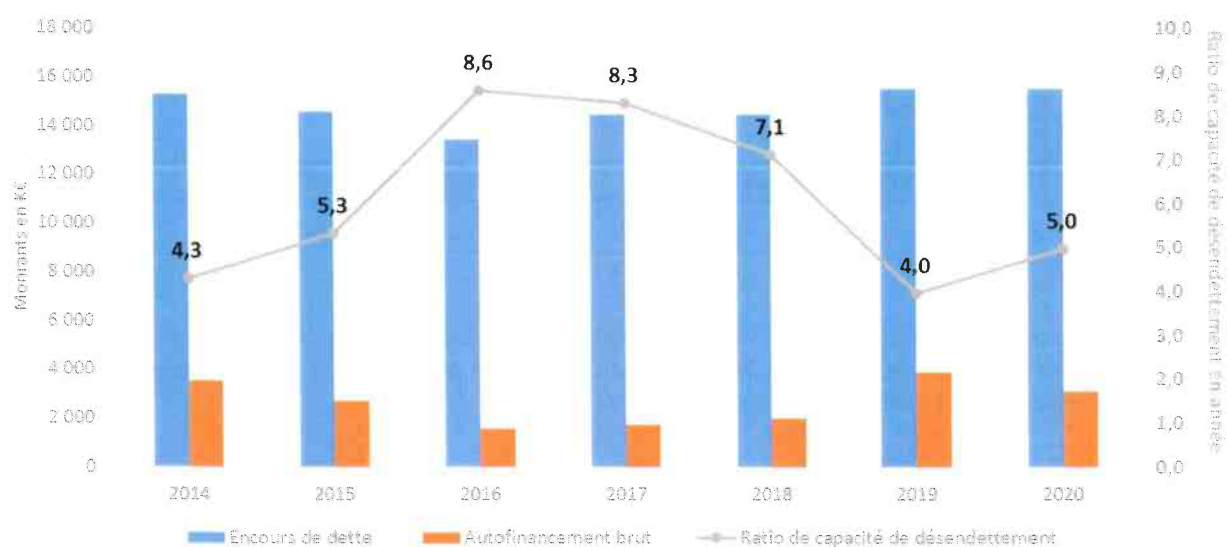
### Répartition des contrats de prêt par organisme prêteur



L'encours de dette de la Ville était de **15 541 K€ au 31/12/2020**. La collectivité a remboursé 2 M€ d'annuité de dette et a emprunté 2 M€ au cours de l'exercice 2020.

Année	Stock de dette au 31/12/N en K€	Capital remboursé en K€ durant l'exercice	Capital emprunté K€	Encours de dette en € par habitant
2014	15 329	1 834	0	928
2015	14 597	1 932	1 200	885
2016	13 464	1 873	740	828
2017	14 482	1 784	2 802	905
2018	14 484	1 998	2 000	938
2019	15 565	1 919	3 000	1 020
2020	15 541	2 025	2 000	1 045

### Évolution de l'endettement de la Ville

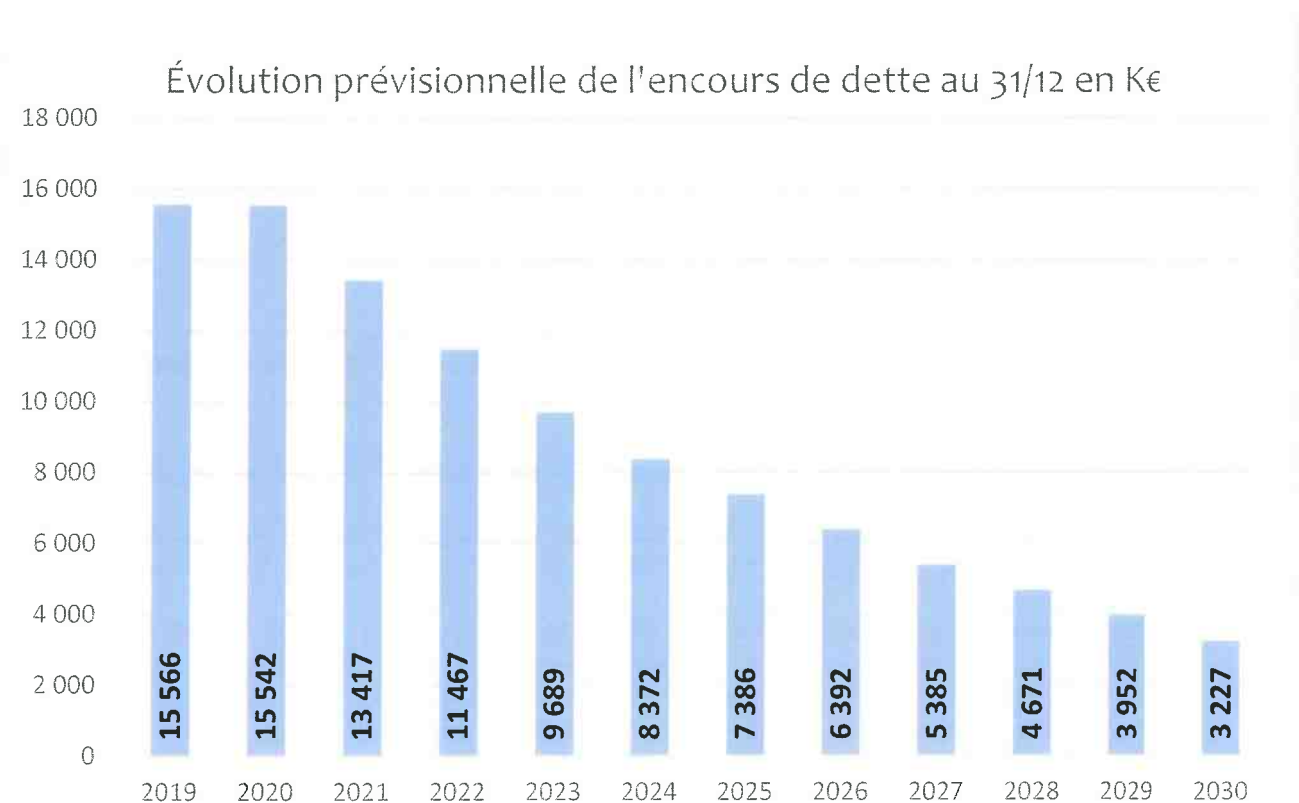


Le ratio de capacité de désendettement est un indicateur financier permettant d'apprécier la capacité pour une collectivité à se désendetter à travers sa capacité d'autofinancement brute. En 2020, la Ville disposait d'un ratio de désendettement de 5 années, du fait de la diminution de la CAF brute et du maintien de l'encours de dette par rapport à 2019 (4 années en 2019). Ce ratio correspond à un niveau à la fois toujours aussi maîtrisé et sain. Le seuil d'alerte des services de l'Etat se situe à 12 années.

Avec les contrats de dette actuels, la variation à la baisse du stock de dette sera soutenue jusqu'en 2027 avant de ralentir ensuite au vu des profils d'amortissement restant à cette date.

Annuité prévisionnelle	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêt	210 823	208 215	171 367	141 866	112 691	90 514	78 645
Remboursement du capital	1 999 961	2 125 151	1 950 289	1 777 616	1 316 847	986 116	994 330

<b>Total de l'annuité de l'exercice</b>	<b>2 210 784</b>	<b>2 333 366</b>	<b>2 121 655</b>	<b>1 919 482</b>	<b>1 429 538</b>	<b>1 076 630</b>	<b>1 072 975</b>
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------



## 3. ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

### 3.1 HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2021

Selon les éléments dont nous disposons à ce jour, la construction du budget 2021 est basée sur les hypothèses suivantes :

#### >> Recettes de fonctionnement :

- légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) => augmentation de la population permettant de compenser l'écrêtement (lié à l'augmentation des dotations de péréquation verticales),

- hausse des produits fiscaux de **127 k€** (+ 1,02 %) suite à la revalorisation forfaitaire (+ 0,2 %) et à la prise en compte d'une hausse physique de 1 % des bases,

- prudence dans les recettes liées à l'activité économique et à l'activité des services à la population suite aux mesures liées à la crise sanitaire.

#### >> Dépenses de fonctionnement :

- stabilité des charges de personnel de BP à BP hors GVT et évolution salariale nationale,
- baisse des charges à caractère général de BP à BP à périmètre constant : - 2 % et - 5 % pour les fluides,
- prise en compte des nouveaux projets tant en fonctionnement qu'en investissement : mobilité, stationnement, projet « voyage au temps des premiers rois de France », culture (vidéomapping).

#### >> Recettes d'investissement :

- emprunt à inscrire selon arbitrages en dépenses d'investissement,
- pas d'inscription de recettes de cession (possible en cours d'exercice au titre du projet du Groupe Horizon au quartier Villevert),
- subventions dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat.

### 3.2 PRINCIPAUX PROJETS ET ACTIONS POUR L'ANNEE 2021

#### POLITIQUE DU LOGEMENT

Engagée dans une démarche de développement d'une offre de logements pour tous, la Ville a accompagné plusieurs projets en particulier en faveur du logement intermédiaire et des logements accueillant des familles :

- **L'ancienne école élémentaire Beauval** a été vendue fin 2019 au bailleur Picardie Habitat (devenu Clésence). L'acte de cession a été signé avec des clauses résolutoires de libération des lieux au plus tard en 2021, après réalisation d'un réfectoire scolaire dans l'école maternelle Beauval. Le programme immobilier consiste en 48 logements conventionnés, dont 6 maisons en accession sociale à la propriété, autour d'espaces collectifs rétrocédés à la Ville. Le Permis de Construire a été délivré en juin 2020.
- **Les projets de logements collectifs prévus au sein du quartier Ordener** dans le cadre des conventions avec l'Etat se réalisent :
  - o La société IDEEL a obtenu son permis de construire en mars 2020, pour la réalisation de 109 logements conventionnés, dont 46 logements étudiants/jeunes actifs qui seront gérés par l'ADOHJ (association départementale de l'Oise pour l'hébergement des jeunes). Le bâtiment 27 (ancien mess de garnison) est démol/reconstruit, le bâtiment 18 (hébergement de garnison) est réhabilité et fait l'objet d'une démolition partielle / extension neuve. Cette opération complexe se fait dans le cadre

d'un bail emphytéotique avec la Ville (bail à construction). Le bailleur Clésence qui acquiert en VEFA auprès d'IDEEL, touchera l'aide de l'Etat (400 000 €) obtenue via le CRSD (contrat de redynamisation du site de défense de la base de Creil). Les travaux ont démarré comme prévu en août 2020. Les phases de démolition et désamiantage se sont très bien passées, et la construction va à un rythme qui permet d'avancer la livraison au premier trimestre 2022.

Une réunion publique d'information n'a pu se tenir avec les riverains de la rue Maginot et de la rue des Fours à Chaux compte tenu de la situation sanitaire, mais sera organisée dès que les mesures le permettront.

- La SA HLM de l'Oise étudie les conditions de réhabilitation d'un autre bâtiment d'hébergement militaire, le bâtiment 4 du quartier Ordener, pour y réaliser 18 logements conventionnés. Le PC est en cours d'instruction. Un bail emphytéotique sera également signé prochainement avec la Ville. Le bailleur percevra une aide de 274 000 € dans le cadre du Plan Local de Redynamisation.

#### - Evolution de la population :

Nous notons aussi que l'INSEE vient de nous informer de la progression de la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 15 524 habitants (millésime 2018), contre 14 878 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (millésime 2017). Les 646 habitants supplémentaires témoignent autant d'un correctif « technique » que l'on a fait sur le registre des immeubles qui n'était pas à jour (le RIL) que des programmes de logements livrés ces dernières années dans la lignée du PLU approuvé en 2013 et qui commencent à produire leurs effets – nous l'espérons durablement – sur la démographie communale. La poursuite de l'effort de construction, notamment de logements pour les familles avec enfants et les actifs, et le soutien de logements intermédiaires permettront de dynamiser sur la durée démographique. Les projets de renouvellement urbain en sont une des clefs.

## ECOQUARTIER

La maison de la petite enfance et l'équipement de 40 berceaux « les berceaux Brunehaut » ont été ouverts fin janvier 2020. Malgré l'interruption du chantier liée à la crise sanitaire, les 115 logements de l'OPAC et des Jardins Brunehaut se sont poursuivis en 2020 pour une livraison en février 2021. La livraison à la Ville du parking public de 150 places et des espaces collectifs rétrocedés suivra.

En ce qui concerne la phase 2 de l'ÉcoQuartier, au nord de la voie verte, les études se poursuivent : la ZAC de l'ÉcoQuartier de la gare (créée en février 2014), d'une superficie de 12 ha, est conduite en régie par la commune avec un AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage), la société TERRIDEV. Le dossier de réalisation qui reste à approuver nécessite la réalisation d'études VRD poussées (essentiellement pour la reprise de l'avenue Georges Clémenceau), les offres pour ce marché sont en cours d'analyse.

Par ailleurs, en l'absence d'aménageur, la commune mène les négociations foncières afin que les parcelles soient acquises ou bien par elle ou bien par des promoteurs en adéquation avec l'ÉcoQuartier à chaque fois que cela est possible. La réalisation de leur programme donnera lieu à convention de participation avec la Ville qui touchera la participation au programme des équipements publics de la ZAC (voirie et réseaux divers). Ceux-ci seront réalisés par la Ville en régie.

Pour cela le budget annexe de la ZAC de l'ÉcoQuartier de la Gare sert à :

- Prévoir des acquisitions foncières ;
- Conduire les études techniques (études VRD, actualisation de l'étude d'impact...);
- Rémunérer l'AMO ;
- Réaliser les travaux de voirie et réseaux (lorsque les acquisitions foncières en cours de négociation auront donné lieu à convention de participation avec les futurs constructeurs).

Jusqu'à présent, ce sont les trois premiers points qui nécessitaient l'inscription sur le BP ZAC d'une réserve suffisante. Il est aujourd'hui nécessaire d'anticiper les projets étudiés sur le foncier de la coopérative agricole Valfrance et d'inscrire des crédits supplémentaires pour l'engagement des travaux sur les équipements publics adjacents (voirie et réseaux divers).

## QUARTIER ORDENER

La Commune de SENLIS a acquis auprès du Ministère des Armées, en décembre 2013, l'ancien site militaire « Quartier Ordener » qui accueillait le 41<sup>ème</sup> régiment de Transmission, d'une surface d'environ dix hectares. Le projet global du Quartier Ordener consiste en la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Sans préjuger de nécessaires évolutions, ce site est appelé à devenir à l'issue de sa reconversion une zone mixte accueillant des activités économiques (+ 300 emplois créés à ce jour), mais aussi des logements, des services, des équipements publics et évènementiels (le manège par exemple est déjà un équipement recevant du public aux normes qui accueille de manifestations).

Ces axes de développement du site Ordener se trouvent aujourd'hui repris dans le Programme Local de Redynamisation (PLR), ainsi que dans le Contrat de Restructuration des Sites de Défense (CRSD), respectivement conclus entre la Commune de Senlis et l'Etat français en juillet 2012 et juillet 2016 qui catalysent certaines aides de l'Etat et autres partenaires financiers autour des projets portés sur ce terrain.

Il s'agit aujourd'hui de **réaliser l'aménagement des espaces libres** pour encadrer et accompagner l'installation des différentes activités et fonctions du site à l'échelle des 10 ha, et pour en améliorer l'attractivité. Ces aménagements devront permettre de créer des espaces libres harmonisés.

Le schéma directeur d'aménagement global et de diagnostic des réseaux a permis d'aboutir à un projet d'aménagement urbain, comprenant notamment l'aménagement d'un parking de 150 places au moins, à l'est du Quartier Ordener, après démolition d'un hangar (bâtiment 40), afin de renforcer les capacités de stationnement mutualisé du site et de reprendre les réseaux.

Suite à la réhabilitation de quatre bâtiments par la Manufacture de Senlis et de la première opération de logements dans les bâtiments 18 et 27, cette première phase, estimée à 1 680 K€ HT, a débuté en mars 2020 avec la notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux, prévus en 2021, permettront l'aménagement d'un parking mutualisé de 150 places, comprenant de l'éclairage public et des bornes de recharge de véhicules électriques. Cette première tranche bénéficie d'un accompagnement financier dans le cadre du CRSD base de Creil : Etat 500 K€, Région 100 K€, Département 100 K€. **Ce projet se poursuit en phase de conception pour faire l'objet d'un permis d'aménager au premier semestre 2021.**

Afin de rendre les différents bâtiments du site autonomes sur le plan énergétique, dont ceux de la CCSSO et de l'Armée, des travaux seront entrepris en lien avec ENEDIS durant le premier semestre 2021 pour un montant de 180 K€.

Sur ce schéma d'aménagement, qui comprend également un volet développement économique, la Ville a sollicité la participation de la CCSSO sur la base d'une clé de répartition établie en fonction de la surface occupée par des bâtiments à vocation économique. Ainsi, la CCSSO serait amenée à participer à hauteur de 40 % du reste à charge de la ville, soit pour les 2 premières tranches un montant de 392 K€.

## ACTION CŒUR DE VILLE

La Ville de Senlis est engagée dans le programme Action Cœur de Ville depuis 2018. La première période (2019/2020) a consisté en une phase d'initialisation et a permis la réalisation d'une prospective menée en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées, relative entre autres à la vacance des logements dans le centre-ville, l'état du bâti ancien, le fonctionnement des espaces publics, etc.

Le prochain comité de projet se tiendra en février 2021. Il marquera le lancement de la phase de déploiement d'ACV, qui consiste à développer en phase projet les études avec disponibilité des financements jusqu'à fin 2022. Elle sera officialisée par un avenant (n° 2) qui actera la poursuite opérationnelle des actions déjà engagées. Il est proposé dans cette phase d'étendre le périmètre prioritaire de l'ORT au parc des sports afin de permettre d'inclure le projet de piscine intercommunale. La CCSSO proposera une fiche action à ce sujet.

L'accent sera mis avec Oise les Vallées sur l'habitat. Une pré-étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'en suivra. Elle devra fournir les éléments de décision pour lancer une action sur l'habitat ancien dans le Site Patrimonial Remarquable (secteur sauvegardé) de Senlis.

Une étude de programmation urbaine sur l'îlot Anne de Kiev a débuté fin 2019 avec le cabinet *Attitudes Urbaines*, afin de permettre d'établir un état des lieux et d'affiner un projet sur cet îlot en entrée de ville, en cohérence avec la prospective scolaire actualisée par Oise les Vallées depuis 2015. La conclusion de l'étude interviendra au premier trimestre 2021, par un rendu de scénarios pour l'évolution du groupe scolaire.

Outre cette étude pour laquelle la Ville de Senlis a bénéficié de l'assistance de la Banque des Territoires pour lancer le marché et d'une subvention de 25 K€, notons qu'à ce jour l'ensemble de prestations d'ingénierie cofinancé par la Banque des Territoires représente 89 554 € en plus des études financées à 100 %.

## CADRE DE VIE

La Ville investira 1,055 M d'€ en 2021 pour le cadre de vie, afin que Senlis soit toujours une ville plus agréable à vivre pour ses habitants.

### Quelques chiffres clés :

- Voirie : 530 k€
- Signalisation : 90 000 € et 15 000€ pour les marquages cycle

Ces dernières années, des renouvellements complets de voirie ont été réalisés Faubourg Saint-Martin, rue de la République, rue du châtel, et très récemment avenue Paul Rougé. Cette année est programmée la réfection complète de la rue des Jardiniers.

Par ailleurs, le programme de rénovation des voiries se poursuit, avec par exemple les squares de la Croix des Veneur et de la rue de la Double Haie. Le programme de réfection des trottoirs concernant les rues Hallo, Courbet, Monet, ...

Le programme de mise en accessibilité des quais de bus se poursuit également, tout comme l'aménagement pour favoriser la circulation douce (cycle) avec la pose d'arceaux vélo, le marquage cycle...

Puis des sentes piétonnes seront créées aux abords des bâtiments des Fours à Chaux, comme cela a déjà été réalisé pour deux immeubles en 2020.

Enfin, un règlement local de voirie va être réalisé.

#### - **Eclairage public : 190 K€**

Grâce à la politique énergétique mise en place, la Ville poursuivra en 2021 ses efforts de gestion de l'énergie. La modernisation de l'éclairage public sur les secteurs énergivores et les mises en sécurité (par exemple l'éclairage des passages piétons) continueront. Le déploiement des éclairages LED sera encore plus important sur les secteurs suivants : avenue de Chantilly, avenue du Pré de l'Evêque, du Val d'Aunette, rue de la Fontaine des Rainettes...

#### - **Aires de jeux : 100 K€**

Une politique de rénovation des aires de jeux est mise en place depuis 2020 avec un budget annuel de 100 K€. Les réalisations de 2020 sont les suivantes : Centre de loisirs de l'Argilière, Primaire argilière, Square Marcel Dupré, Ecole Orion. Pour 2021 sont programmés celles des Fours à chaux, de la Place du Valois, de Villevert.

#### - **Espaces verts :**

Sont prévus en 2021 l'aménagement du Jardin du Roy et du musée d'art (60 K€), la réfection des espaces verts de l'école primaire de l'Argilière (15 K€) et la plantation d'arbres dans le cadre du plan de gestion arboré, par exemple pour les remparts (40 K€).

#### - **Cimetière :**

La réfection des allées de l'ancien cimetière se poursuivra pour un montant de 30 K€.

## PATRIMOINE HISTORIQUE

L'année 2020 a été marquée par la suite des travaux de sécurisation des clés pendantes de la Cathédrale Notre Dame de Senlis. Dans le cadre des programmations pluriannuelles, la Ville a poursuivi l'entretien global de la Cathédrale par la vérification des filets anti-pigeons et la dé végétalisation des façades et toitures. Un intérêt particulier a été porté au démarrage des vérifications et changements des vitraux et a été priorisé en 2020 et se poursuivra en 2021.

Le pôle patrimoine historique qui s'élève à 432 000 € est réparti essentiellement cette année entre la Cathédrale, des rénovations de murs et remparts, la restauration du Monument aux Morts et la fin des travaux sur le Presbytère. La ville poursuit toujours son action avec l'aide du chantier d'insertion « *Château pour l'emploi* » qui participe à ces travaux de rénovation via une convention pour un montant annuel de 70 000 €. Une partie de toutes ces opérations est subventionnée par la DRAC.

### - Portail Occidental de la Cathédrale :

Le portail a été restauré entre 2004 et 2007 et, depuis, il était protégé par un ouvrage provisoire. Cet ouvrage qui dégradait visuellement la Cathédrale et nuisait à la mise en valeur du portail a pu être démonté au début du mois de septembre 2020, avec l'autorisation de la DRAC.

Une nouvelle étape s'est traduite par le lancement d'une étude climatique dont l'objet est de rassembler des données scientifiques (température, hygrométrie, qualité de l'air, luminosité...) pour connaître l'impact du climat sur cette partie de l'édifice. La collecte des mesures a débuté en 2020 et se poursuivra en 2021 à l'aide de capteurs positionnés sur les voussures du portail ou ses abords immédiats. Les résultats de l'étude contribueront à connaître précisément la façon dont réagit l'ensemble du massif sculptural dans son environnement. La solution de protection pérenne la mieux adaptée s'en dégagera d'autant plus facilement qu'elle s'appuiera sur les données recueillies de façon objective et fiable.

### - Opération de restauration des Grandes Orgues de la Cathédrale :

Au regard du caractère exceptionnel de cet instrument, la Ville a décidé d'entreprendre la restauration des Grandes Orgues. La volonté est de conserver un instrument polyvalent, pouvant s'inscrire dans des projets liés au rayonnement culturel local. Cette opération, démarrée en 2017 par une étude préalable, va se finaliser fin 2021 - début 2022. Il s'agit d'une opération globale d'un montant de 1 152 760,65 € TTC pour des recettes à hauteur de 926 631,28 €. Le budget 2021 s'élève à 500 K€.

## MOBILITE ET STATIONNEMENT

### - Les projets en cours

Un budget d'investissement pour 2021 de 162 K€ sera consacré à la politique de mobilité afin d'améliorer le service de transport collectif et de faciliter les déplacements à pied et à vélo, notamment pour :

- La mise aux normes accessibilité de 4 arrêts de TUS.
- L'amélioration de l'information voyageurs.
- Le développement du stationnement vélo.
- La mise aux normes d'horodateurs.

Par ailleurs, un budget de 125 000 € sera dédié à la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans une démarche globale visant à apaiser la circulation en centre-ville, tout en opérant une meilleure répartition de l'espace public au profit des modes actifs de déplacement, tels que :

- La mise en œuvre d'un test de piétonisation d'une portion du centre-ville à partir du printemps.
- Le renouvellement de la politique de stationnement du centre-ville afin de diriger les voitures vers l'extérieur de la ville et d'encourager les modes actifs.
- La mise en place de solutions permettant de réduire la présence de véhicules de livraison en centre-ville.

L'investissement concernera la conduite d'études, la mise en œuvre de solutions techniques de contrôle d'accès des zones piétonnes et d'aires de stationnement ainsi que le développement de l'offre de mobilité.

## - Le pôle d'échanges multimodal

La Ville de Senlis dispose d'une gare routière qui s'est organisée depuis plusieurs années sur le parvis de la gare. Ce lieu de convergence de l'ensemble des lignes de bus/cars urbains et interurbains n'a cependant jamais fait l'objet d'aménagements adaptés à sa fonction.

Pourtant, l'existence de cet équipement est un enjeu pour la ville.

En l'absence de desserte ferroviaire, la gare routière est le lieu de passage et de correspondance de 15 lignes de transports en commun qui assurent le maillage d'un vaste territoire du Sud de l'Oise. Elle permet d'ancrer Senlis dans les réseaux de transports interrégionaux, notamment grâce aux lignes Creil-Senlis-Roissy et Compiègne-Senlis-Roissy.

La gare de Senlis a été intégrée dans le schéma de l'étoile ferroviaire de Creil et constitue un équipement participant de l'attractivité de la Ville dans le Sud de l'Oise. Sa proximité avec le centre-ville, les différents quartiers d'habitation, la zone d'activités Senlis Sud Oise et les voies douces, contribue au développement de la multimodalité (transports en commun, vélos, piétons), diminuant d'autant le recours à la voiture.

Quatre objectifs ont conduit à lancer une réflexion pour l'aménagement de ce parvis de la gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) :

- Situé à proximité immédiate de l'ÉcoQuartier, il permettra à la fois de répondre aux enjeux de développement des mobilités responsables, de valoriser un secteur de la ville aujourd'hui peu qualitatif et de créer une continuité entre le centre-ville historique et le quartier en devenir.
- La volonté de renforcer la mise en réseau des centralités urbaines du territoire (pilier Creil-Senlis identifié au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT).
- La nécessité de sécuriser l'équipement. Usagers des transports en commun, voitures et cars se partagent aujourd'hui un espace public dont les aménagements ne sont adaptés ni à la fonction ni au nombre de lignes accueillies.
- Le besoin de développer l'utilisation des transports en commun et de faciliter la multimodalité à l'articulation entre l'ÉcoQuartier et le centre-ville en améliorant les services rendus aux voyageurs : conditions d'attente des voyageurs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, information...

### Estimation et financement de l'opération :

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est estimé à 2 850 000 € HT.

Les montants prévisionnels de l'opération sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'étude de maîtrise d'œuvre qui devra être validée par les différents partenaires.

Cette opération est subventionnée par le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), les Fonds Européens, la Région Hauts de France et le Conseil Départemental de l'Oise. Le reste à charge de la ville sera de 30 %.

Les travaux débuteront en 2021.

## - Le transfert de la compétence mobilité

En vertu de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communes ne pourront plus être autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, et ne pourront donc plus exercer la compétence mobilité, contrairement aux communautés de communes ou Régions. Les communautés de communes auront à se positionner avant le 31 mars 2021 sur le transfert de cette compétence mobilité. En cas d'absence de transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes, celle-ci sera exercée par la Région à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Une commune qui organisait déjà des services de mobilité avant la LOM peut continuer à les exercer, après en avoir informé la Région.

Dans le cas d'un service de transport régulier, mis en place avant la promulgation de la LOM, la commune peut continuer de percevoir le versement mobilité. Cette dérogation de poursuite de l'organisation du service doit s'exercer « dans la continuité » de l'exercice du service historique. A noter que la loi n'encadre pas précisément ce que recouvre ce terme, ni quelles modifications sont susceptibles de changer la nature du service et donc de faire l'objet d'un accord avec la Région.

La ville est concernée par ce transfert de compétence, notamment pour le service du TUS. S'il devait avoir lieu, ce transfert aurait un impact budgétaire neutre pour la ville. La réflexion sur le sujet est actuellement en cours.

## SECURITE

Afin de couvrir l'ensemble de son territoire, la Ville poursuit le déploiement de la vidéoprotection. En 2020, 2 caméras supplémentaires ont été installées aux abords des lycées, ce qui porte à 46 le nombre total de caméras.

Plus précisément, les sommes suivantes ont été investies en vidéoprotection en 2020 :

- Enregistreur vidéo : 6 K€
- Armoire de vidéo protection sur le parking du tribunal judiciaire : 2,3 K€
- Remplacement d'une caméra parking du tribunal : 2 K€
- Remplacement de deux caméras au rond-point du Cerf : 5 K€
- Installation de deux caméras aux Lycées Hugues Capet et Amyot d'Inville : 24 K€
- Liaison mairie-police : 3,9 K€

En 2021, un numéro de contact unique et une adresse mail dédiée seront mis en place pour la police municipale afin de faciliter le signalement de toute difficulté sur la commune et de rendre ce service plus accessible aux Senlisiens. En outre, l'accueil de la police municipale a été rénové, afin de rendre les locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de faciliter le travail des agents municipaux (fin des travaux fin février 2021).

## ACTION SOCIALE

Notre politique sociale doit rester à l'image de notre Ville, à l'écoute des plus fragiles et soucieuse de chacun. Une partie de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations reste dédiée au secteur social.

Les mesures telles que l'application du quotient familial pour les prestations aux familles, la mise à disposition de locaux pour permettre la tenue de permanences d'information, le développement du logement intermédiaire et social seront maintenues tant que possible en 2021, en lien avec les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire qui perdure.

### - Le salon de l'autonomie

En 2021, le troisième salon de l'autonomie devrait se tenir en octobre. Les ateliers informatiques prévus en 2020 avec l'aide financière de la CARSAT, en direction des résidents de Thomas Couture et plus largement sur inscription des seniors senlisiens âgés de plus de 60 ans, ont commencé le 11 janvier 2021 à la résidence autonomie. Ces ateliers viennent ainsi contribuer à lutter contre la fracture numérique.

### - La charte « Ville aidante Alzheimer »

La ville a signé le 1<sup>er</sup> décembre 2020 la charte « Ville aidante Alzheimer » officialisant ainsi son partenariat avec l'association France Alzheimer. La ville s'engage notamment à communiquer sur les actions de l'association (formation, café mémoire, ciné-débat...) et à mettre à disposition des salles pour son action France Alzheimer quant à elle, proposera des actions de sensibilisation sur la maladie dans les écoles primaires et centres de loisirs, auprès du service jeunesse, auprès des agents municipaux en contact direct avec le public.

### - Un guide en direction des seniors et de leurs proches

Il sera travaillé par les services en 2021 pour voir le jour en 2022. Ce guide aura pour objectif d'informer sur les solutions et aides possibles pour les seniors senlisiens.

### - Les colis pour les seniors

Le colis des seniors distribué en décembre 2020, en lieu et place du repas, sera reconduit en décembre 2021 avec, nous l'espérons, la possibilité de choisir entre ce colis et le repas de début d'année qui aura lieu en janvier 2022. A titre d'information, 1 186 colis ont été distribués le 23 décembre 2020 sur quatre sites dédiés (Eglise Saint-Pierre, Gymnase Anne de Kiev, Gymnase Beauval, Salle polyvalente Brichebay) et dans les deux résidences autonomies.

Par ailleurs, au titre de son action, le CCAS poursuivra la mise en relation des seniors isolés et des bénévoles senlisiens dans le cadre de la démarche nationale Monalisa, et ce en lien avec le service senior de la ville. Actuellement 17 bénévoles sont inscrits et une trentaine de seniors sont appelés régulièrement.

### - La résidence Thomas Couture

Dans la continuité de sa politique de rénovation des salles de bain et cuisines des logements de la Résidence Thomas Couture, un logement a pu être refait en 2020 et 3 seront normalement achevés en janvier 2021, suite aux départs de résidents. Cette rénovation se poursuivra cette année.

En parallèle, afin de pouvoir mettre en place un espace bien-être pour les résidents, dans la perspective notamment de faire évoluer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Département, une demande de subvention sera faite auprès de la CARSAT pour l'aménagement de cet espace.

En tant que gestionnaire d'une résidence autonomie (Etablissements et services sociaux et médico-sociaux), la Ville procèdera en 2021 à l'évaluation interne et à l'évaluation externe de l'établissement.

Suite à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS, l'Analyse des Besoins Sociaux sera réalisée. Ce diagnostic quantitatif et qualitatif de la population senlisienne permettra de connaître de façon plus fine les besoins des habitants. Dans le document final, des préconisations d'actions ou de services seront également mentionnées, ce qui permettra au conseil d'administration du CCAS de prendre si nécessaire de nouvelles orientations concernant notamment la politique d'aides facultatives.

Le projet de jardin partagé, mené en partenariat avec l'association des jardins familiaux de l'Oise, sera effectif au printemps 2021. 10 bénéficiaires du CCAS pourront y participer.

Enfin, dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale, les porteurs seront amenés à donner leur avis sur le Projet Territorial de Santé Mentale.

#### Actions menées pendant la crise sanitaire

##### - Action sociale

La direction Action Sociale a joué un rôle important pendant la crise sanitaire de la covid-19 en faisant le lien entre les particuliers isolés, les associations et des bénévoles.

Une recherche par les agents du service dans les pages blanches des numéros de téléphone des seniors inscrits sur le registre des seniors dans le cadre des colis et repas a permis d'appeler plus de 500 seniors afin de prendre de leurs nouvelles et de connaître les éventuelles situations de détresse. Plusieurs agents de la ville de différents services ont contribué à cette action, ainsi que la Gendarmerie.

L'appel à des bénévoles pour venir en renfort et aider les seniors senlisiens en difficulté a permis de maintenir un réel lien social. Ces appels ont pu perdurer après le premier confinement pour certains seniors en demande.

Durant le premier confinement, le service Seniors en lien avec le CCAS a également mis en place des plans d'aide en urgence pour des seniors en situation d'isolement (aide à domicile notamment pour prise de repas, courses et toilettes).

La création d'une plateforme téléphonique pour la distribution des masques de la ville a permis de prendre en compte et de suivre les inscriptions des personnes ayant des difficultés ou ne disposant pas de matériel informatique.

Le service petite enfance, via sa crèche familiale, a continué d'accueillir 55 enfants au domicile des assistantes maternelles, dont 15 enfants de familles prioritaires.

Les résidents de Thomas Couture ont été tenus informés des mesures à respecter ainsi que les personnes venant de l'extérieur. Ils ont pu participer fin août au dépistage organisé par la Ville à l'espace Saint-Pierre.

En ce début d'année 2021, l'ensemble des seniors de 75 ans et plus ont été rappelés par des agents des musées afin d'être informés sur la vaccination (organisation).

##### - Accompagnement des commerçants et artisans

Une rubrique spéciale « Covid 19 » dédiée à l'activité économique a été créée dès le début de la crise sur le site internet de la Ville. Celle-ci renseigne les commerçants et artisans sur les aides possibles mises en place par les partenaires : Etat, Région, Département, Chambres consulaires. Pendant le confinement, elle orientait aussi les internautes vers les commerces ouverts au public, leurs horaires et les services adaptés proposés (livraison, commande en ligne, « click and collect », drive...). Lors du déconfinement, la municipalité a distribué des kits de redémarrage comprenant du gel hydroalcoolique, des masques, des visières et une affiche avec le protocole indiquant les mesures barrières à respecter.

En collaboration avec les partenaires, Senlis a lancé une campagne de soutien au commerce avec la création d'un logo dédié « j'aime ma ville, j'achète à Senlis ». Celui-ci est décliné sur divers supports dans la Ville : calicots et bâches. Des totebags et disques de stationnement gratuits ont été distribués aux commerçants et artisans... Un lieu de collecte a été mis en place à Saint-Pierre afin que les commerçants puissent y déposer leurs marchandises et que les clients puissent les récupérer plus facilement.

La municipalité est intervenue auprès des propriétaires de locaux commerciaux afin de les inciter à un effort sur le report ou la baisse des loyers. Des aménagements provisoires et expérimentaux de l'espace public ont été testés pendant cette période particulière où acheteurs et promeneurs devaient respecter des mesures de distanciation

devant les magasins. De même, le stationnement a été gratuit pour une durée de 1h30 en centre-ville : une zone bleue a remplacé les zones payantes avec horodateurs jusqu'à la rentrée.

Les droits de place des commerces ambulants du marché ont été aussi exonérés depuis mars et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Des propositions ont été faites également sur l'adaptation de la taille des terrasses sur demande et sur l'exonération de redevance pour ces dernières. L'Association des Commerçants de Senlis (ACS) participe activement aux réflexions menées par la Ville ; une subvention versée par anticipation par la ville a contribué à la soutenir. La municipalité poursuit également son travail d'étude sur l'évolution du mobilier urbain, alors que de nouvelles signalisations d'information locale ont déjà été mises en place.

En outre, les élus de la communauté de communes Senlis sud Oise ont voté à l'unanimité un plan de relance et de soutien pour les commerces dits « non essentiels » et les restaurateurs. Ce plan, actuellement en cours, s'appuie sur l'application française « Keetiz » pour récompenser en euros les consommateurs des commerces de proximité. La ville de Senlis y a contribué à hauteur de 17 K€, en collaboration avec la CCSSO.

## ATTRACTIVITE CULTURELLE ET SPORTIVE

En dépit des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19, la politique culturelle menée en 2021 répondra aux attentes des administrés et favorisera le rayonnement de la ville pour attirer davantage de touristes et inciter de nouveaux habitants à venir vivre à Senlis.

### - **Le musée d'Art et d'Archéologie, le musée de la Vénerie et le musée des Spahis :**

En 2021, les actions menées par les musées porteront prioritairement sur la valorisation des collections, par la mise en œuvre d'actions d'éducation et de diffusion notamment au travers d'expositions avec des moyens ajustés et si les conditions sanitaires le permettent.

A ce titre, une exposition diptyque sur la duchesse d'Uzès, femme veneur au Musée de la Vénerie et sur L'Union des femmes peintres et sculpteurs (fondée par la duchesse) au musée d'Art et d'Archéologie, sera présentée au cours du printemps-été 2021. Une exposition dossier sur Charles-Jean Hallo, réalisée en collaboration avec la médiathèque, sera ensuite proposée au cours de l'automne-hiver 2021.

### - **La politique des publics favorisera l'éducation artistique et culturelle en proposant de nombreuses activités :**

Des ateliers pour les enfants seront organisés avec en nouveauté en 2021, « Les petits critiques », atelier philosophique pour enfants. Les adultes pourront apprécier une nouvelle visite « Raconte-moi les musées », qui favorisera le lien transgénérationnel entre parents, grands-parents et enfants. Les musées s'associent par ailleurs au passeport du civisme mis en place par la commune en proposant une découverte des collections aux classes élémentaires de la ville.

### - **La médiathèque municipale :**

La Médiathèque développe son offre numérique en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Oise. Aussi, elle accompagnera en 2021 le public dans la découverte de cette nouvelle offre et continuera à proposer des ateliers informatiques.

Parallèlement, un prix de la bande dessinée sera organisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre avec réalisation d'ateliers. La médiathèque met en place également, et pour la première fois, un dispositif hors-les-murs à travers l'acquisition d'un triporteur et développera ainsi son action dans les quartiers.

Le récolement du fonds patrimonial (17 000 documents) se poursuivra en 2021 et un vaste chantier sur les archives municipales sera entamé afin d'améliorer leur collecte, leur conservation, leur inventaire et leur communication.

### - **L'enseignement artistique et le conservatoire de musique et de danse :**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des 500 élèves, la ville a décidé l'installation d'un nouveau conservatoire de musique et de danse dans le quartier Ordener, au sein du bâtiment qui abritait, jadis, le mess des officiers. L'étude de programmation, qui succèdera à l'étude de faisabilité menée en 2020, sera réalisée en 2021. Suivra ensuite l'organisation d'un concours d'architecte. Adapté à un enseignement artistique de qualité, le nouveau conservatoire permettra d'obtenir l'agrément de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

- **Une programmation culturelle riche et ambitieuse :**

La ville contribue, par sa propre programmation culturelle, à l'animation du territoire au-delà du soutien qu'elle apporte aux manifestations et événements culturels locaux.

Outre la reconduction des manifestations traditionnelles (Senlis fait son théâtre, Lézards d'été, Senlis mène la danse, Senlis en fête...), la commune participera pour la première fois au Festival Vidéo Mapping organisé par l'association *Rencontres audiovisuelles* soutenue par la région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de France. Cet événement, prévu le 29 mai 2021, inscrit la ville dans une manifestation à rayonnement régional, national voire international. Le médium utilisé (la projection de création 3D sur plusieurs sites emblématiques) contribuera à porter un nouveau regard sur le riche patrimoine architectural de la ville.

Enfin, la ville accueillera en 2021 l'artiste-plasticienne Catherine Lupis-Thomas dans le cadre du cycle d'expositions "Senlis, un artiste". A travers une exposition dans la ville et des actions d'éducation artistique pour les scolaires, ce projet donnera l'occasion d'intégrer l'art dans l'espace public.

- **Le projet « Voyage au temps des premiers rois de France » :**

Le projet a pour objectif de faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial. Ce circuit de développement local et de valorisation culturelle reliera les sites remarquables de Senlis. Une étude d'ingénierie culturelle sera lancée en 2021 pour aider la collectivité à affiner les contours du projet, à traduire les intentions en dispositifs scénographiques et à définir les coûts de fonctionnement et d'investissement.

- **Le soutien aux associations :**

La ville de Senlis, partenaire actif et fidèle du monde associatif senlisien s'engagera de nouveau en 2021 aux côtés des associations.

Notre collectivité s'attachera également à tenir compte des besoins de chacune des 80 associations culturelles ou de loisirs, et soutiendra particulièrement l'organisation de la foire médiévale les 25 et 26 septembre 2021.

En outre, afin de valoriser l'implication et le dynamisme dont fait preuve le monde associatif pour animer l'ensemble de notre territoire et d'offrir un temps d'échange et de rencontre entre élus, services municipaux et acteurs associatifs, la Ville organisera à nouveau les "Etats généraux des associations". A partir de 2021, un portail numérique spécifique leur sera dédié sur le site internet de la ville.

- **La politique sportive :**

En 2020, le soutien financier annuel de la Ville au secteur sportif, par voie de subventions aux associations, s'est élevé à 144 550 €. La municipalité mène également tout au long de l'année de nombreux travaux d'entretien, rénovation, transformation sur tous ses équipements sportifs. Pour 2021, sont programmés le désamiantage du gymnase Brichebay à hauteur de 270 K€, 5 K€ pour le diagnostic de la structure, ainsi que 80 K€ pour le remplacement de la masse chaudière et presse hydraulique de la piscine Yves Carlier.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Éducation Nationale, le service municipal des Sports contribue au sport scolaire en dispensant des cours, encadrés par des éducateurs municipaux ; cela s'est avéré très bénéfique pour les élèves pendant cette période particulière liée à la Covid-19.

## ENFANCE ET PETITE ENFANCE

### Petite enfance

L'ouverture fin janvier 2020 de la Maison de la Petite Enfance a permis notamment de regrouper la crèche familiale et un nouveau multi accueil de 40 places « Les Berceaux Brunehaut ». Ce dernier est passé en délégation de service public auprès de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR). Dans le cadre de son activité, LPCR a questionné les familles utilisatrices du multi-accueil en novembre. Les résultats sont plus qu'encourageants, les familles évaluent à 9/10 leur satisfaction globale, 9,4/10 l'équipe de la crèche, 8,6/10 les ateliers et activités mis en place, 9,1/10 la sécurité affective et physique de leurs enfants, 9,1/10 recommandent la structure à d'autres parents.

Dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, Senlis via son service petite enfance et les communes de la CCSSO participeront notamment au groupe de travail « réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil de la petite enfance existante en croisant avec les besoins des familles ».

## Travaux dans les écoles

Le montant des travaux réalisés en 2020 dans les écoles s'élève à **300 K€** répartis de la façon suivante :

- Groupe scolaire de Brichebay (36 147 €) : Remplacement de faux plafond et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, pour l'ensemble des salles de classe du satellite 2, y compris les circulations.
- Ecole maternelle d'Orion (156 598 €) : Création de faux plafonds et remplacement des luminaires existants par des pavés lumineux LED, dans les salles de classe. Remplacement de la couverture en zinc présentant des défauts d'étanchéité,
- Groupe scolaire Séraphine Louis (24 967 €) : Remplacement des luminaires existants par des pavés lumineux LED, pour l'ensemble des salles de classe.
- Groupe scolaire Argillère (19 115 €) : Pose de dalles podotactiles, pose de main courante, mise en peinture avec contraste des escaliers.
- Vigipirate (64 747 €) : Réalisation de plantations dans le cadre du plan Vigipirate pour les écoles Anne de Kiev, Beauval, Orion, Argillère.

Outre les travaux d'extension de la restauration de l'école Beauval inclus en 2020 dans le PPI (pour un montant de 380K€) ainsi que la poursuite des études de requalification de l'école Anne de Kiev, il est envisagé la réalisation des travaux suivants en **2021**, pour un montant estimatif de **545 K€** :

- Ecole maternelle d'Orion : Création de faux plafonds et remplacement des luminaires existants par des pavés lumineux LED, dans les salles de classe restantes.
- Ecole maternelle Saint Péravi : Traitement d'étanchéité de l'espace bibliothèque.
- Groupe scolaire de Brichebay : Remplacement de faux plafonds et des luminaires existants par des pavés lumineux LED, sur l'ensemble des salles de classe du satellite 1, y compris les circulations.
- Vigipirate : Poursuite du déploiement du plan Vigipirate dans les écoles de Brichebay et Orion.
- Ecole maternelle Beauval : Dépôt du Permis de construire pour la future cantine scolaire, en extension de l'établissement actuel. L'espace à créer correspond à une surface de 150 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> de réhabilitation. Démarrage des travaux prévu en septembre 2021.
- Ecole primaire Argillère : réhabilitation totale des sanitaires en rez-de-chaussée.

## CITOYENNETE ET PROXIMITE

Depuis 9 ans, la proximité est au cœur de l'action municipale et doit le demeurer afin de garantir un service public de qualité au plus près des besoins et des demandes des Senlisiens.

### - La mise en place des conseils de quartier :

Ceux-ci seront constitués sur la base du volontariat, associant les habitants, les représentants d'associations de quartier et les élus référents de quartier qui travailleront avec le Conseil municipal. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) seront également conviés à y participer.

Au sein de cette instance, pourront être par exemple proposés des projets tels que la création d'une « Journée Citoyenne » avec l'idée que chacun, selon ses talents et ses possibilités, peut s'impliquer dans la vie de sa commune (fleurir les pieds de mur, nettoyer un espace public...), l'instauration de « l'heure civique » qui consiste à donner une heure par mois de son temps pour une action de solidarité dans son quartier (aider au bricolage, apprendre internet, faire les courses, tenir compagnie, soulager un aidant...), des rencontres inter quartiers sur des thématiques suggérées et validées par le conseil de quartier.

En parallèle, la Commune compte s'appuyer sur des supports déjà en place tels que « La Lettre aux Senlisiens ». Créée durant le premier confinement, afin de diffuser une information concise, factuelle et pratique à tous les habitants, elle vient en complément du magazine municipal « *Senlis Ensemble* ».

Un nouveau souffle sera apporté à « la fête des voisins » qui permet non seulement de créer et d'entretenir du lien social mais aussi de développer la convivialité.

- **La candidature de la Ville à la labellisation « Ville Amie des Enfants » :**

Cette démarche s'inscrit autour de cinq engagements en faveur des droits de l'enfant : le bien-être, la protection, l'éducation, la participation, le partenariat et s'articule autour de six recommandations :

1/ Choisir la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent. Les actions seront construites et accompagnées par des partenaires (CPIE, PNR, diététicienne...) et également travaillées avec les différents services municipaux (Éducation-Jeunesse, Petite enfance, Sports, Action sociale, Espaces verts...)

2/ Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes.

3/ Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire. Outre le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et le "Plan mercredi" déjà mis en place, la Ville de Senlis poursuivra ses actions en partenariat avec l'Éducation Nationale. Ainsi, en 2021 sera lancé le "Passeport du Civisme" : guide ludique et pédagogique qui permettra aux élèves de CM de toutes les écoles senlisiennes à la fois de travailler les valeurs du civisme, mais aussi de s'approprier leur ville, de mieux la connaître.

4/ Accompagner les parents et les jeunes faces aux défis de l'adolescence. Nous l'avons constaté, la période que nous traversons accentue le mal être des jeunes. Aussi, des actions seront mises en place avec les partenaires sociaux, les associations, la Mission locale pour l'emploi des jeunes (MLEJ), la CAF.

5/ Développer, promouvoir et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune en participant à la Consultation nationale des 6/18 ans.

6/ Nouer un partenariat avec UNICEF France afin de contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en élaborant une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville.

- **La mise à disposition des locaux à la mairie pour accueillir un service de médiation**

Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Interprofessionnel de Médiation de l'Oise (CIMO), les Senlisiens confrontés à des litiges de toute nature peuvent rencontrer des médiateurs, dès le début de différends, et bénéficier de conseils avisés pour s'engager dans une démarche encouragée par la Justice elle-même. Depuis janvier 2021, des espaces réservés au sein de l'hôtel de ville sont mis à disposition des équipes du CIMO, pour accueillir les médiations dans de bonnes conditions de confidentialité et de convivialité. Les médiateurs tiennent une permanence le premier vendredi matin de chaque mois et une salle est dédiée aux entretiens entre parties organisés par le CIMO (sur rendez-vous).

- **La mise en œuvre d'une application « Ville » disponible sur mobile**

Elle verra le jour en 2021 et comprendra notamment une application type "DansMaRue" pour améliorer la qualité de l'espace public et mieux répondre aux attentes des Senlisiens dans une démarche participative. Cette application permettra de signaler toute anomalie constatée sur la voie publique et les équipements, puis d'améliorer la rapidité du traitement des demandes des Senlisiens.

### 3.3 PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) présente les investissements programmés par la Ville de Senlis sur son territoire pour la période 2021-2024. La programmation pluriannuelle des investissements de la Ville est un instrument à la fois de suivi de pilotage et d'anticipation offrant une meilleure visibilité financière sur le mandat.

La version provisoire présentée dans le ROB 2021 intègre avant arbitrage les expressions des besoins concernant les opérations structurantes évoquées au paragraphe précédent.

Le PPI complet, intégrant les dépenses d'investissements récurrentes, sera présenté au conseil municipal au printemps prochain.

PPI- DST															
		MONTANT GLOBAL		MONTANT 2019		MONTANT 2020		MONTANT 2021		MONTANT 2022		MONTANT 2023		MONTANT 2024 et postérieur	
PROGRAMME	DETAIL DU PROJET	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES / RECETTES	S/TOTALGRANDS PROJETS € TTC	27 373 198,86 €	10 184 152,79 €	202 760,66 €	162 891,16 €	564 899,33 €	285 990,30 €	4 155 224,96 €	2 556 456,38 €	7 861 313,92 €	4 150 705,35 €	7 849 000,00 €	1 378 146,00 €	6 740 000,00 €	1 641 761,60 €
SOLDE	DEPENSES - RECETTES	17 189 046,07 €		39 869,50 €		278 909,03 €		1 598 768,58 €		3 710 608,57 €		6 470 854,00 €		5 098 238,40 €	
GRUPE SCOLAIRE BEAUVAL	sous-total	1 072 000,00 €	852 550,88 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	29 661,60 €	380 000,00 €	303 001,87 €	652 000,00 €	519 887,41 €				
RUE DES JARDINIERS	sous-total	550 000,00 €	182 222,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	285 000,00 €	94 424,13 €	265 000,00 €	87 797,87 €				
POCHES DE STATIONNEMENT	sous-total	2 030 117,53 €	857 467,51 €	0,00 €	0,00 €	14 237,24 €	6 013,43 €	811 450,00 €	342 734,84 €	1 204 430,29 €	508 719,24 €				
QUARTIER ORDENER		4 458 320,68 €	1 660 966,16 €	0,00 €	0,00 €	262 603,72 €	51 604,22 €	615 956,96 €	347 052,11 €	1 379 760,00 €	893 219,83 €	1 100 000,00 €	180 444,00 €	1 100 000,00 €	180 444,00 €
TRANCHE 0		334 000,00 €	54 789,36 €	0,00 €	0,00 €	244 000,00 €	40 025,76 €	90 000,00 €	6 561,60 €	0,00 €	0,00 €				
TRANCHE 1		1 924 320,68 €	1 245 288,80 €	0,00 €	0,00 €	18 603,72 €	11 578,46 €	525 956,96 €	340 490,51 €	1 379 760,00 €	893 219,83 €				
TRANCHES ULTERIEURES		2 200 000,00 €	360 888,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	180 444,00 €	1 100 000,00 €	180 444,00 €
PEM	sous-total	3 302 000,00 €	2 467 826,75 €	0,00 €	0,00 €	10 193,64 €	7 618,45 €	1 052 818,00 €	786 848,10 €	2 238 988,36 €	1 673 360,19 €				
GRANDES ORGUES	sous-total	1 152 760,65 €	926 089,49 €	202 760,66 €	162 891,16 €	237 864,73 €	191 092,60 €	500 000,00 €	401 683,33 €	212 135,27 €	170 422,40 €				
OPERATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ORDENER	sous-total	6 558 000,00 €	983 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210 000,00 €	31 500,00 €	1 699 000,00 €	254 850,00 €	2 949 000,00 €	442 350,00 €	1 700 000,00 €	255 000,00 €
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	sous-total	5 600 000,00 €	918 624,00 €							200 000,00 €	32 808,00 €	2 700 000,00 €	442 908,00 €	2 700 000,00 €	442 908,00 €
GRUPE SCOLAIRE ANNE DE KIEV	sous-total	50 000,00 €	8 202,00 €					50 000,00 €	8 202,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
PROJET VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS	sous-total	2 600 000,00 €	1 326 504,00 €					250 000,00 €	241 010,00 €	10 000,00 €	9 640,40 €	1 100 000,00 €	312 444,00 €	1 240 000,00 €	763 409,60 €
PAR SITE															
RECETTES	Fonds de dotation	0,00 €	900 000,00 €					0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	560 000,00 €

OPÉRATIONS STRUCTURANTES

## 4. LES BUDGETS ANNEXES

### 4.1 EAU

Pour rappel, cette comptabilité annexe à la comptabilité principale de la collectivité couvre un service dont l'exploitation est concédée à un délégataire de service public, la société SEAO VEOLIA

En conséquence, son volume est restreint aux dépenses restant à charge de la commune, à savoir le remboursement de la dette, l'amortissement des immobilisations et la réalisation d'investissements au-delà des obligations du fermier en matière de renouvellement du réseau mis à disposition. Leur financement est assuré, principalement, par la surtaxe perçue par le délégataire sur les usagers du service à la demande et au tarif fixé par la commune.

La concession de service public a été notifiée en janvier 2012 et prendra fin en janvier 2032.

*L'exercice 2020 a dégagé un excédent de fonctionnement de 128 406 € confortant ainsi un autofinancement important permettant le financement des investissements sans avoir recours à l'emprunt.*

Le montant de la surtaxe communale est fixé comme suit, **inchangé depuis 2013** :

TRANCHE (en m <sup>3</sup> )	SURTAXE EAU
	Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

Les principales opérations réalisées en 2020 sont les suivantes, pour un montant global de 150 K€ :

- réalisation de la DUP captage Bonsecours 1, ainsi que l'étude du bassin d'alimentation du captage et le diagnostic multi-pressions pour le captage (en cours)
- diagnostic complet des captages Bonsecours 2 et Tombray
- diverses petites opérations, notamment la création d'un poteau incendie rue Vieille de Paris, d'un raccordement pour arrosage du rond-point Brichebay, ...

Au titre de l'exercice 2021, il est prévu de réaliser les investissements suivants, pour un montant total prévisionnel de 847 K€ :

PROGRAMME 2021	DETAIL DU PROJET	MONTANT
<b>TOTAL 2021 :</b>		<b>847 000,00 €</b>
<b>OPÉRATIONS STRUCTURANTES :</b>	<b>Sous total</b>	<b>140 000,00 €</b>
Quartier ORDENER - Parking	Travaux renforcement du réseau eau potable	40 000,00 €
Rue des Jardiniers	Remplacement des bouches à clé et pose d'un poteau incendie et mise en norme des réseaux	100 000,00 €
<b>RÉCURRENT ET RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>Sous total</b>	<b>261 000,00 €</b>
Récurrent : travaux d'urgence et divers travaux	Imprévus, fuite, réparation, renouvellement des vannes,.....	72 000,00 €
Réglementaire : branchements en plomb	Remplacement des branchements : 12 branchements	25 000,00 €
Réglementaire : captage Bonsecours 1	Diagnostic complet forage du Bonsecours 1	20 000,00 €
Réglementaire : captage Tombray - Route d'Aumont	Travaux de sécurisation du captage suite à l'audit de l'ouvrage	54 000,00 €
Réglementaire : DUP captage Bonsecours 1	Suite de la procédure et étude recherche pollution de la nappe avec installation d'un piézomètre à proximité du captage Bonsecours 1 pour identifier la nape polluée	40 000,00 €
Groupe de travail : commerce	Création d'un raccordement et bouche d'arrosage pour le marché	50 000,00 €
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Sous total</b>	<b>446 000,00 €</b>
<b>Opération rues adjacentes à la rue du Châtel</b>		<b>152 000,00 €</b>
	Mission Maîtrise d'Oeuvre et études préalables	62 000,00 €
	Travaux opération rues adjacentes à la rue du Châtel - Impasse du Courtillet	90 000,00 €
<b>Opération rue de Beauvais</b>	Maîtrise d'œuvre et études préalables	<b>14 000,00 €</b>
<b>Opération rue de Villevert</b>	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements	<b>200 000,00 €</b>
<b>Autres opérations</b>		<b>80 000,00 €</b>
Rue du Moulin St Rieul	Renouvellement des réseaux d'eau potable	45 000,00 €
Rue du Pont saint urbain- Pont de la Nonette à Villemetrie	Renouvellement des réseaux d'eau potable	35 000,00 €

## 4.2 ASSAINISSEMENT

A l'instar du budget eau potable, ce service annexe concerne un service dont l'exploitation est concédée à un délégataire de service public, la société SEAO VEOLIA.

Il supporte, en conséquence, les mêmes charges (amortissement des actifs, annuité de la dette) et perçoit la même ressource (redevance communale sur le tarif de l'assainissement des eaux usées).

La concession de service public a été notifiée en janvier 2012 et prendra fin en janvier 2024.

*L'exercice 2020 constate un déficit de fonctionnement de 59 525 €, dû au moindre rendement de la surtaxe communale dont le taux avait été baissé lors de l'avenant n° 1 à la Délégation de Service Public en 2019, afin de financer les travaux de mise aux normes de la station d'épuration sans surcoût pour l'utilisateur pour une durée de 5 ans.*

*A noter que le rendement de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) connaîtra une hausse substantielle en 2021 avec le versement de la participation due au titre du bâtiment Amazon (457 K€) ce qui permettra un autofinancement accru de la section d'investissement.*

Le montant de la surtaxe d'assainissement est fixé comme suit :

TRANCHE (en m <sup>3</sup> )	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245

Les principales opérations réalisées en 2020 sont les suivantes, pour un montant global de 240 K€ :

- travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Paul Rougé
- extension du réseau avenue Maréchal Joffre
- diverses inspections télévisées sur le réseau
- étude hydraulique sur le bassin d'orage rue Saint-Etienne et sur le déversoir d'orage en amont de la station d'épuration

En 2021, dans le cadre de la poursuite de la mise en conformité du volet réglementaire relatif aux réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, il est prévu la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'assainissement ainsi que l'optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration par la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales.

Au titre de l'exercice 2021, il est prévu de réaliser les investissements suivants, pour un montant total prévisionnel de 953 K€ :

PROGRAMME 2021	DETAIL DU PROJET	MONTANT
<b>TOTAL 2021</b>		<b>953 065,00 €</b>
<b>OPÉRATIONS STRUCTURANTES :</b>	<b>Sous total</b>	<b>600 065,00 €</b>
Opération diagnostic des réseaux d'assainissement	Bureau d'étude et mission AMO pour l'opération diagnostic des réseaux d'assainissement	185 860,00 €
Opération optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration par la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales	Bureau d'étude et mission AMO	54 205,00 €
Quartier ORDENER - Parking	Travaux de renforcement des réseaux d'assainissement	110 000,00 €
Opération rue des Jardiniers	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue des jardiniers	250 000,00 €
<b>RÉCURRENT ET RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>Sous total</b>	<b>115 000,00 €</b>
Récurrent : extension des réseaux - travaux d'urgence	Extension ou modification sur PC ou demande des riverains	50 000,00 €
Réglementaire : station d'épuration de Senlis	Diagnostic de défaillance de la STEP	40 000,00 €
Réglementaire : quartier Bonsecours	Inspection ITV	25 000,00 €
<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Sous total</b>	<b>238 000,00 €</b>
Opération rues adjacentes à la rue du Châtel		193 000,00 €
	Mission Maîtrise d'Oeuvre et études préalables	85 000,00 €
	Travaux opération rues adjacentes à la rue du Châtel - Impasse du Courtillet	108 000,00 €
Opération rue de Beauvais	Maîtrise d'œuvre et études préalables	35 000,00 €
Avenue Albert 1er / Rue Saint Etienne - Bassin d'orage DOS	Etude de la dépollution et diagnostic de la parcelle en amont du bassin d'orage - ancienne station essence	10 000,00 €

Pour rappel : Travaux avenant quinquennal de la DSP assainissement

Impact annuel avenant : 353 405 €

Il est à noter que cet avenant n'a aucun impact sur le prix de l'eau payé par l'utilisateur. L'impact financier de cet avenant, a été pris en charge par la Ville de Senlis.

L'impact sur le budget de la Ville est de : 353 405 € TTC/ an pour une durée de 5 ans (2019-2024)

La surtaxe communale a été baissée pour prendre en charge le coût de l'avenant.

### 4.3 ZAC DE L'ECOQUARTIER DE LA GARE

Le budget annexe de la ZAC de l'EcoQuartier n'a pas connu de mouvements budgétaires significatifs en 2020, les études techniques étant en cours (Cf. § 3.2)

Compte tenu des avancées sur l'acquisition du foncier, l'année 2021 sera marquée par la fin des études techniques et potentiellement le début de travaux de VRD qu'il faudra commencer à financer par le biais d'une avance du budget principal en complément des recettes de participation des promoteurs.

*L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,*

- a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base de ce rapport détaillé portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.



Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis